Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200072312-20210923-113435-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2021

Seine Normandie
AGGLOMÉRATION

Délégués :	
En exercice :.....	101
Présents :.....	71
Pouvoirs :.....	17
Votants :.....	88
Suffrages exprimés :	87
Ont voté pour :.....	87
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

****

Conseil communautaire du 23 septembre 2021

****

DELIBERATION N° CC/21-100
Grand cycle de l'Eau
Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le *17 septembre 2021*, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Salle Guy Gambu, à Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 23 septembre 2021 à 19h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Geneviève CAROF (BOISSET LES PREVANCHES), Anne FROMENT-PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Michel CITHER (BUEIL), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Renée MATRINGE (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Jean-Michel DE MONICAULT (CROISY SUR EURE), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Pascal JOLLY (GASNY), Sarah BOUTRY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Lorraine FERRE (HARDENCOURT COCHEREL), Lydie LEGROS (HECOURT), Jean-Pierre SAVARY (HEUQUEVILLE), Michel PATEZ (LA BOISSIERE), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Hervé BOURDET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Jérôme FOUCHER (LA HEUNIERE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Sylvain BIGNON (LE CORMIER), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Léopold DUSSART (LES ANDELYS), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Michel LAGRANGE (MESNIL VERCLIVES), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Lydie CASELLI (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Hervé PODRAZA (SAINT MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS), Alain JOURDREN (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Héléna MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Agnès MARRE (SUZAY), Patrick JOURDAIN (TILLY), François OUZILLEAU (VERNON), Léocadie ZINSOU (VERNON), Jean-Marie MBELO

(VERNON), Juliette ROUILLOUX-SICRE (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Nicole BALMARY (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Titouan D'HERVE (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Youssef SAUKRET (VERNON), Paola VANEGAS (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Gabriel SINO (VERNON), Chantale LE GALL (VEXIN-SUR EPTE), Annick DELOUZE (VEXIN SUR EPTE), Jean-Pierre TAULLÉ (VEZILLON), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Monique DELEMME (suppléant de Claude LANDAIS - GIVERNY), Yannick CAILLET (suppléant de Moïse CARON - HOULBEC COCHEREL), Laurence MENTION (suppléant de Evelyne DALON - LE PLESSIS HEBERT), Elisabeth CHATEAUVIEU (suppléant de Yves DERAEVE - MERCEY)

Absents :

Xavier PUCHETA (GADENCOURT), Quentin BACON (HARQUENCY), Noureddine SGHAIER (MEREY), Bernard LEBOUCQ (MUIDS), Christian LORDI (PORT-MORT), Dominique DESJARDINS BROSSEAU (ROUVRAY), Jean-Luc MAUBLANC (SAINT MARCEL), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), Paul LANNOY (VEXIN SUR EPTE)

Absents excusés :

Pascal DUGUAY (FAINS), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Jessica RICHARD (LES ANDELYS), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN)

Pouvoirs :

Vincent LEROY a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE (DOUAINS), Patrick LOSEILLE a donné pouvoir à Michel LAGRANGE (ECOUIS), Olivier DESCAMPS a donné pouvoir à Philippe FLEURY (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE a donné pouvoir à Jean-François WIELGUS (HEUBECOURT-HARICOURT), Karine CHERENCEY a donné pouvoir à Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Carole LEDOUX a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Pieternella COLOMBE a donné pouvoir à Hervé PODRAZA (SAINT MARCEL), Rémi FERREIRA a donné pouvoir à François OUZILLEAU (SAINT MARCEL), Patrick DUCROIZET a donné pouvoir à Jean-Michel DE MONICAULT (VAUX SUR EURE), Olivier VANBELLE a donné pouvoir à Youssef SAUKRET (VERNON), Christopher LENOURY a donné pouvoir à Johan AUVRAY (VERNON), Sylvie GRAFFIN a donné pouvoir à François OUZILLEAU (VERNON), Denis AIM a donné pouvoir à Yves ETIENNE (VERNON), David HEDOIRE a donné pouvoir à Martine SEGUELA (VERNON), Thomas DURAND a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ (VEXIN-SUR EPTE), Fabrice CAUDY a donné pouvoir à Annick DELOUZE (VEXIN-SUR EPTE), Lysianne ELIE-PARQUET a donné pouvoir à Patrick MÉNARD (VILLEGATS)

Secretaire de séance : Christian BIDOT

Le Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/17-229 du 29 juin 2017 relative à l'animation sur les bassins d'alimentation des captages (BAC) et à la présentation de la stratégie d'amélioration et de protection de la qualité d'eau ;

Vu la délibération n°CC/19-140 du 26 septembre 2019 portant engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du Bassin Seine Normandie ;

Vu la délibération n°CC/20-203 du 17 décembre 2020 approuvant la stratégie de protection de la ressource en eau et les objectifs de qualité d'eau de Seine Normandie Agglomération ;

Vu l'action 11 « Elaborer un contrat territorial eau et climat » du Contrat de transition écologique (CTE) de Seine Normandie Agglomération approuvé par la délibération n°CC/19-161 du 14 novembre 2019 ;

Vu le 11ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie « Eau et Climat » sur la période 2019-2024 ;

Vu le rapport de présentation du président ;

Considérant l'engagement de Seine Normandie Agglomération dans la démarche d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie ;

Considérant le programme d'actions de la stratégie de protection de la ressource en eau de Seine Normandie Agglomération ;

Considérant que l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat territorial Eau et Climat de Seine Normandie Agglomération conditionnent l'attribution des subventions de l'AESN dans le cadre du 11ème programme ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le Contrat Territorial Eau et Climat de Seine Normandie Agglomération en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, telle qu'annexé à la présente, suivant les quatre enjeux stratégiques suivants :

- Protection de la ressource en eau ;
- Assainissement par temps de pluie ;
- Sécurisation de l'adduction en eau potable ;
- Favoriser une gestion intégrée de l'eau sur le territoire.

Article 2 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le Contrat Territorial Eau et Climat et tous les documents afférents avec les partenaires concernés, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées dans ce contrat (conventions, avenants, demande de subventions, marchés publics …).

Article 3 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 4 : La présente décision sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 5 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Signé électroniquement par
Le Président

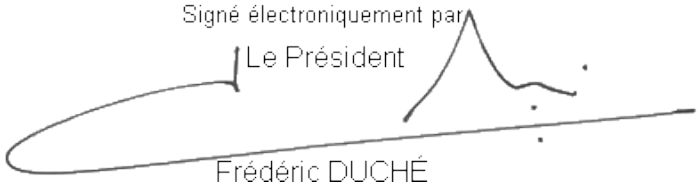

Frédéric DUCHÉ

PROGRAMME EAU & CLIMAT 2019 2024

CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT DE SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION

2021 - 2024

Contrat de territoire « Eau et Climat »

SOMMAIRE

TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT 8

Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés 8

Article 2 – Contenu du programme d'actions 9

Article 3 – Durée du contrat 10

TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES 10

Article 4 - Engagements de l'Agence 10

Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT 10

Article 6 - Engagements des MAITRES D'OUVRAGE 10

Article 7 - Engagements des CO-FINANCEURS autres que l'agence 11

TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT 11

Article 8 - Pilotage 11

Article 9 – Animation 11

Article 10 – Modalités de suivi 12

Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat 12

ANNEXE 1 – PÉRIMÈTRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 15

ANNEXE 2 - PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT DE SEINE NORMANDIE AGGLOMÉRATION 33

ANNEXE 3 - INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION 37

ANNEXE 4 - PROGRAMME D'ACTIONS DÉTAILLÉ 41

ANNEXE 5 – PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS DE SNA 2021-2024 57

PREAMBULE

Le 11e programme de l'agence de l'eau Seine Normandie, « eau et climat », qui engage la période 2019-2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

La politique contractuelle du programme « eau et climat » 2019-2024 » de l'agence de l'eau Seine-Normandie constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage…), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « eau et climat ».

Le présent contrat Eau et Climat de Seine Normandie Agglomération définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux principaux de protection de la ressource en eau et d'assainissement par temps de pluie sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Seine Normandie Agglomération (SNA) a souhaité ainsi poursuivre son engagement dans la démarche d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie par la mise en œuvre de ce contrat avec l'Agence de l'eau. Il permettra également de réaliser le volet « Eau » du Contrat de Transition Ecologique (CTE) signé pour le territoire de SNA le 7 février 2020.

Au travers de ce contrat, SNA souhaite notamment mettre en œuvre la stratégie de protection de la ressource en eau et maintenir la démarche d'animation sur les Bassins d'alimentation des Captages (BAC), qui a été initiée sur son territoire depuis septembre 2016, et dont l'objectif principal est de mettre en place des actions préventives pour répondre à l'augmentation croissante des concentrations en nitrates et en pesticides sur plusieurs captages prioritaires dont 4 classés au titre de la Conférence environnementale. Les derniers résultats de suivi de la qualité des eaux souterraines montrent l'importance de mettre en place des mesures préventives pour réduire durablement l'impact de ces pollutions diffuses afin de pérenniser la qualité de l'alimentation en eau potable sur le territoire de la collectivité.

Il permettra également de mener des études d'aide à la décision et de réaliser des travaux pour favoriser la gestion à la source des eaux pluviales afin notamment de réduire les déversements d'eaux et de polluants au milieu naturel, de favoriser l'infiltration et de réduire les débordements des réseaux d'assainissement en période de fortes pluies ainsi que de réduire l'imperméabilisation des surfaces urbanisées.

Ce contrat s'inscrit également dans la continuité du projet de développement durable de l'agglomération en permettant de travailler sur l'élaboration d'une stratégie foncière à l'échelle du territoire intégrant les enjeux de préservation et de la gestion durable de la ressource en eau (eau souterraine et de surface, milieux aquatiques, zones humides…), le développement économique, le tourisme, l'habitat ….
Cette nouvelle action concourra notamment à la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial qui est un des trois axes prioritaires définis dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de SNA.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire.
Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre au moins trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard de ces enjeux et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat.
De son côté, l'agence s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions nécessite la mise en place d'une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

ETABLI ENTRE

L'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 18 750 009 500 026, représentée par sa directrice générale, dénommée ci-après "l'Agence".

Et

Seine Normandie Agglomération, établissement public de coopération intercommunale, inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 072 312, représentée par son Président, approuvant ce contrat et autorisé à le signer par la délibération n° CC 19-231 Bis, dénommée ci-après « Structure porteuse du contrat et maître d'ouvrage ».

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand, syndicat intercommunal à vocation unique, inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 093 102, représenté par son Président, approuvant ce contrat et autorisé à le signer par la délibération du 16 novembre 2020, dénommé ci-après « Maître d'ouvrage ».

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,

Vu le 11^{e} programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n°1845 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 20 novembre 2018 approuvant le contrat de territoire « eau et climat » type et l'avis de la commission des aides,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,

Vu la délibération CC/19-140 du conseil communautaire du 26 septembre 2019 portant engagement de Seine Normandie Agglomération à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Vu la délibération du conseil syndical du 16 novembre 2020 portant engagement du Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Vu le diagnostic territorial du Plan Climat Air Energie Territorial de Seine Normandie Agglomération approuvé en décembre 2019.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des eaux, la préservation de la ressource en eau et le respect de la biodiversité.

Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés

Le présent contrat s'applique à l'ensemble des communes du territoire de Seine Normandie Agglomération dont le tableau figure en annexe 1.1.

Localisée dans le Département de l'Eure, Seine Normandie Agglomération (SNA), créée au 1er janvier 2017, se situe sur l'axe Seine entre Paris et Rouen. Son territoire est constitué de 61 communes représentant près de 85 000 habitants.

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire retenus comme prioritaires sont : la protection de la ressource en eau et l'assainissement par temps de pluie. Ces enjeux sont fortement liés à la mise en œuvre des compétences eau et assainissement, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) mais aussi de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) et de maitrise des ruissellements d'origine agricole.

L'agglomération exerce la compétence assainissement collectif, incluant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, sur l'ensemble des communes de son territoire depuis le 1er janvier 2018. Concernant la compétence assainissement non collectif, elle est exercée sur l'ensemble de son périmètre depuis sa création, soit le 1er janvier 2017. La carte de répartition de l'exercice de cette compétence est présentée en annexe 1.3.

La compétence eau potable, incluant la production, le traitement et la distribution, est exercée sur l'ensemble du territoire de SNA depuis le 1er janvier 2018. La majeure partie de la production et de la distribution est actuellement assurée en régie. Pour la Ville des Andelys, le contrat de délégation de service public a été renouvelé au 1er janvier 2018. Depuis le 1er janvier 2020, la commune de Vézillon est rattachée à ce contrat. La collectivité a également conservé l'adhésion aux syndicats d'eau du SIEVN et du SIIE de Bray et Lû auxquels adhéraient la Communauté de communes des Andelys et ses environs (CCAE) et la Communauté de communes Epte Vexin Seine (CCEVS). Ces deux communautés de communes et la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure ont fusionné en janvier 2017 pour former Seine Normandie Agglomération. La carte présentant la répartition de l'exercice de la compétence eau potable est présentée en annexe 1.2.

La compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) est exercée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération depuis le 1er janvier 2020.

SNA est également compétente en matière de GEMAPI depuis le 1er janvier 2018 et exerce la maitrise des ruissellements d'origine agricole sur la totalité de son territoire depuis sa création, soit le 1er janvier 2017. L'agglomération a fait le choix de déléguer tout ou partie de ces deux compétences aux syndicats existants soit le syndicat intercommunal de la rivière

Eure 2ème section (SIRE 2), le syndicat mixte du bassin de l'Epte (SMBE), le syndicat mixte du bassin de l'Andelle (SYMA). Elle adhère également au syndicat mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN).

Les enjeux liés à chaque masse d'eau sont précisés en annexe 1.5. et 1.6.

Article 2 – Contenu du programme d'actions

Le contenu du présent contrat s'attache à répondre aux enjeux de la politique de l'eau et de la biodiversité durable associés au territoire, dans le cadre des orientations du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Le programme retenu par les parties est ainsi constitué des principaux axes d'intervention suivants :

Enjeu 1 : Protection de la ressource en eau

- Mettre en œuvre une animation BAC sur le territoire
- Convaincre de l'importance de la démarche de la protection de l'eau pour le développement durable du territoire
- Améliorer la connaissance sur les sources et les risques de pollution de l'eau
- Maitriser les pollutions à la source et maitriser les temps de transfert des polluants
    - Définir et prioriser les programmes d'actions
    - Mettre en œuvre les programme d'actions
- Economiser l'eau potable par des changements de pratiques

Enjeu 2 : Assainissement par temps de pluie

- Améliorer la connaissance des réseaux eaux pluviales et assainissement collectif
- Identifier les problématiques et pressions sur les réseaux
- Définir et prioriser un programme d'actions et travaux

Enjeu 3 : Sécurisation adduction en eau potable

- Améliorer la connaissance des réseaux eau potable
- Identifier les problématiques et pressions sur les réseaux
- Définir et prioriser un programme d'actions et travaux

Enjeu 4 : Favoriser une gestion intégrée de l'eau

- Développer une stratégie de gestion foncière autour des enjeux eau et augmenter la production de produits locaux bio en mobilisant le foncier et en proposant un accompagnement à travers des espaces test agricoles sur les aires d'alimentation des captages (AAC)
- Elaborer le plan pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et humides
- Sensibiliser les élus, techniciens, aménageurs sur la gestion intégrée de l'eau dans les documents de planification et les projets d'aménagement (zéro artificialisation, désimperméabilisation, récupération des eaux de pluies, gestion des eaux pluviales à la parcelle…)
- Développer des sites pilotes sur le territoire de gestion intégrée de l'eau et de protection de la ressource

Le programme d'actions est détaillé en annexe 2.
Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est estimé à 10,4 millions d'euros H.T.

Article 3 – Durée du contrat

Le programme d'actions à réaliser couvre la période 2021-2024, soit pour une durée de 4 ans et prend effet à la signature du présent contrat.

TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à œuvrer à la bonne réalisation du programme d'actions selon le calendrier affiché.

Article 4 - Engagements de l'Agence

L'Agence s'engage à étudier, de manière prioritaire par rapport aux autres dossiers analogues mais dans le cadre normal de ses processus de décision, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article 5 et 6 sont respectés.

Les aides financières de l'Agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite des contraintes budgétaires de l'Agence.

Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

La structure porteuse du contrat s'engage à :

- réaliser les actions inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 et tout mettre en œuvre pour faire réaliser par les autres cosignataires les autres actions ;
- réaliser en particulier les actions « Eau, biodiversité et climat » et de sensibilisation des acteurs pour respecter les conditions du 11ème programme pour la mise en place d'un contrat ;
- signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie ;
- assurer les missions de pilotage définies à l'article 8.
- assurer les missions d'animation du contrat définies à l'article 9;
- permettre que les animateurs bénéficient de l'appui technique de l'agence de l'eau, et participent aux sessions d'échange et d'information que l'agence peut organiser ;
- ce que les missions d'animation ne soient pas interrompues pendant une période de plus de 4 mois consécutifs.

Article 6 - Engagements des MAITRES D'OUVRAGE

Les maîtres d'ouvrage signataires s'engagent à :

- réaliser les actions inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions ;

- signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Article 7 - Engagements des CO-FINANCEURS autres que l'agence

Sans objet

TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT

Article 8 - Pilotage

La structure porteuse du contrat est chargée du pilotage du contrat. Elle assure les fonctions suivantes :

- coordonner l'application du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- suivre en continu les échéanciers de réalisation des actions programmées,
- envoyer à l'Agence chaque année un tableau d'avancement des actions,
- envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de ce contrat dans un délai de 6 mois,
- s'assurer de la communication continue sur la réalisation des actions,
- mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires du présent contrat,
- réunir annuellement le comité de pilotage, ainsi qu'en cas de non-respect des échéances prévues à l'article 2.
- assurer la coordination des animations associées.

Le comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du programme d'actions et des animations associées. Il est présidé par le Président de Seine Normandie Agglomération ou son représentant. Il traite notamment des éventuels projets d'avenant et de résiliation du contrat en cas de non-respect des échéances prévues. Le président transmet les éléments constituant l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'Agence, ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité de leurs aides financières.

Article 9 – Animation

Seine Normandie Agglomération a mis en place une animation sur les bassins d'alimentation des captages (BAC). Elle est placée sous l'autorité hiérarchique du Président de Seine Normandie Agglomération qui en assure le recrutement et la rémunération.
L'animateur agricole des BACs est hébergé dans les locaux de Seine Normandie Agglomération et bénéficie de la logistique de ses services.
Cette animation thématique est assurée au minimum par 1 animateur, soit un total minimal de 1 Equivalent Temps Plein.

Les missions spécifiques de cette animation, rattachée au contrat de territoire, ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette animation sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées.

Article 10 – Modalités de suivi

En complément des modalités de suivi précitées à l'article 8, des indicateurs sont définis pour le suivi du programme d'actions et son évaluation. Ces indicateurs sont définis dans l'annexe 3.

Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat

- Modalités de révision

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation du comité de pilotage, en cas de changements majeurs (périmètre du contrat, programme prévisionnel d'actions, nouveaux signataires, nouvelles stratégies, …).

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, SNA envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.
Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de 2 mois. A l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

- Modalités de résiliation

A l'initiative de l'Agence ou de la structure poteuse du contrat, le contrat peut être résilié, après information du comité de pilotage, dans les cas suivants :

- Un engagement des parties prévu aux articles 4 à 7 n'est pas respecté
- À mi-parcours (soit le 31/12/2022) s'il n'y a pas :
  - Engagement d'au minimum 40% de la masse financière des actions du programme prévisionnel, soit 4,1 millions d'euros.
  - Et engagement d'au moins deux actions prioritaires « eau et climat ».

La structure à l'initiative de la résiliation doit au préalable avoir fait une demande écrite de réaliser l'engagement défaillant aux parties du contrat concernées avec information à l'ensemble des autres signataires.
Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée.

La résiliation peut être partielle et concerner l'un des signataires qui ne respecterait pas les engagements du contrat.

Frédéric Duché
Président de Seine Normandie Agglomération
Le .. / .. /.., à .....

Guy Burette
Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand
Le .. / .. /.., à .....

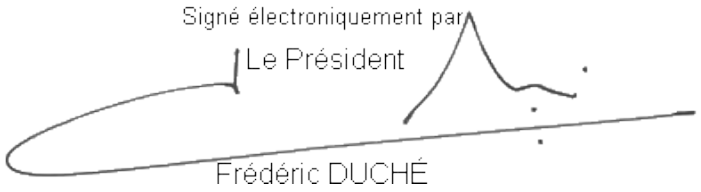

Directeur/trice général(e) de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
Le .. / .. /.., à .....

En 4 exemplaires comprenant 58 pages recto et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat.

- Annexe 1 : Périmètre du contrat de territoire.
  - 1.1. Liste des communes
  - 1.2. Carte de la compétence adduction en eau potable
  - 1.3. Carte de la compétence en assainissement
  - 1.4. Carte de la compétence GEMAPI
  - 1.5. Masses d'eau concernées
  - 1.6. Qualité des eaux des captages prioritaires
- Annexe 2 : Programme prévisionnel d'actions du contrat et son montant.
- Annexe 3 : Indicateurs de suivi-évaluation du contrat.
- Annexe 4 : Programme d'actions détaillé
- Annexe 5 : Programme pluriannuel d'investissement de SNA 2021-2024

ANNEXE 1 – Périmètre du contrat de territoire

1. Liste des communes

Nom de la commune	Code INSEE	Nom de la commune	Code INSEE
AIGLEVILLE	27004	LE CORMIER	27171
BOIS-JEROME-SAINT-OUEN	27072	LE PLESSIS-HEBERT	27465
BOISSET LES PRÉVANCHES	27076	LE THUIT	27635
BOUAFLES	27097	LES ANDELYS	27016
BREUILPONT	27114	MÉNILLES	27397
BUEIL	27119	MERCEY	27399
CAILLOUET-ORGEVILLE	27123	MÉREY	27400
CHAIGNES	27136	MESNIL-VERCLIVES	27407
CHAMBRAY	27140	MEZIERES-EN-VEXIN	27408
CROISY-SUR-EURE	27190	MUIDS	27422
CUVERVILLE	27194	NEUILLY	27429
DAUBEUF PRES VATTEVILLE	27202	NOTRE DAME DE L'ISLE	27440
DOUAINS	27203	PACY-SUR-EURE	27448
ECOUIS	27214	PORT-MORT	27473
FAINS	27231	PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX	27477
FRENNELLES EN VEXIN	27070	ROUVRAY	27501
GADENCOURT	27273	SAINT-MARCEL	27562
GASNY	27279	SAINT-VINCENT DES BOIS	27612
GIVERNY	27285	SAINTE-COLOMBE-PRÈS-VERNON	27525
GUISENIERS	27307	SAINTE-GENEVIÈVE-LÈS-GASNY	27540
HARDENCOURT-COCHEREL	27312	SUZAY	27625
HARQUENCY	27315	TILLY	27644
HÉCOURT	27326	VATTEVILLE	27673
HENNEZIS	27329	VAUX-SUR-EURE	27674
HEUBECOURT-HARICOURT	27331	VERNON	27681
HEUQUEVILLE	27337	VEXIN-SUR-EPTE	27213
HOULBEC-COCHEREL	27343	VEZILLON	27683
LA BOISSIÈRE	27078	VILLEGATS	27689
LA CHAPELLE-LONGUEVILLE	27554	VILLEZ-SOUS-BAILLEUL	27694
LA HEUNIÈRE	27336	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE	27696
LA ROQUETTE	27495		

2. Carte de la compétence adduction en eau potable

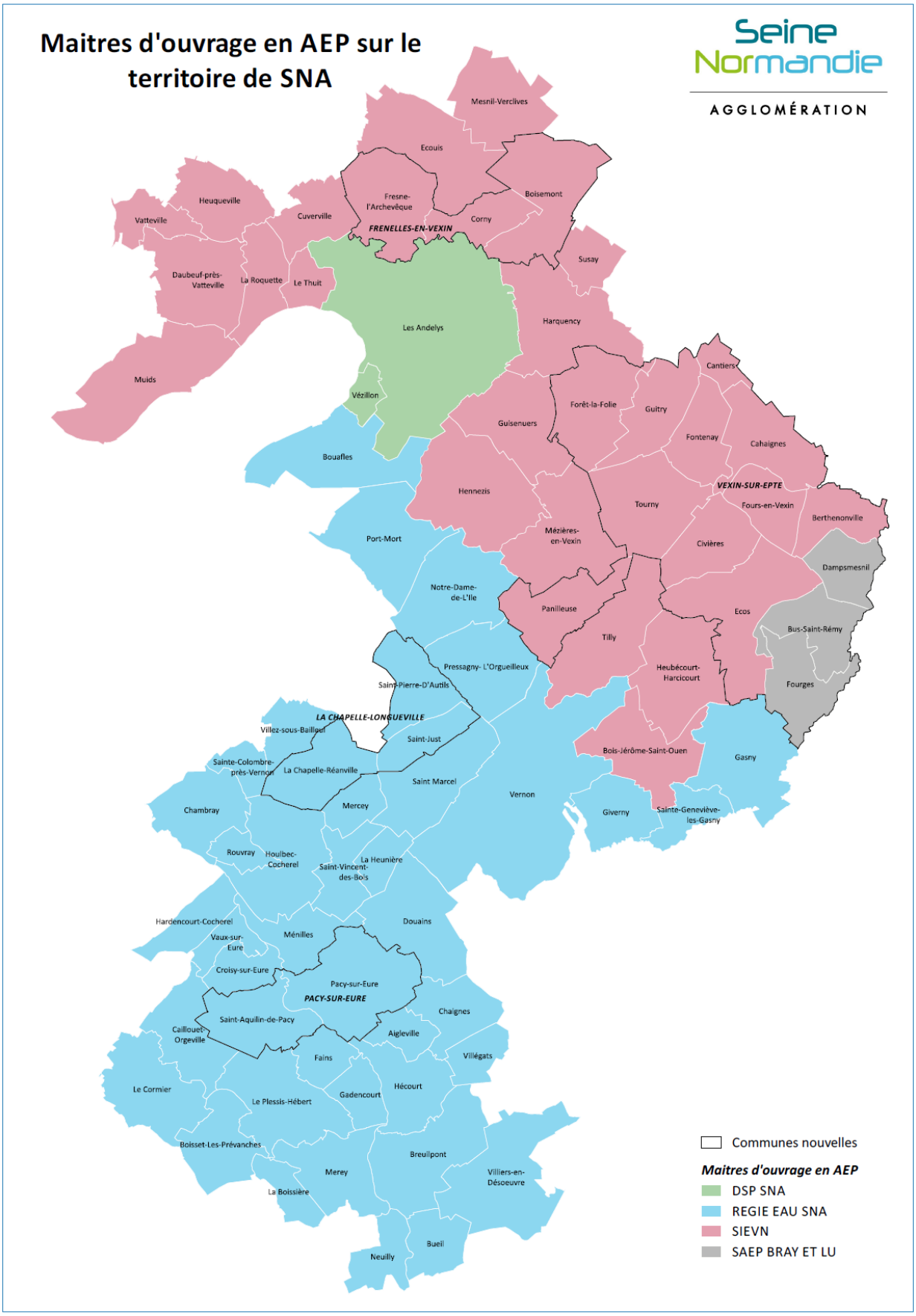

3. Carte de la compétence assainissement

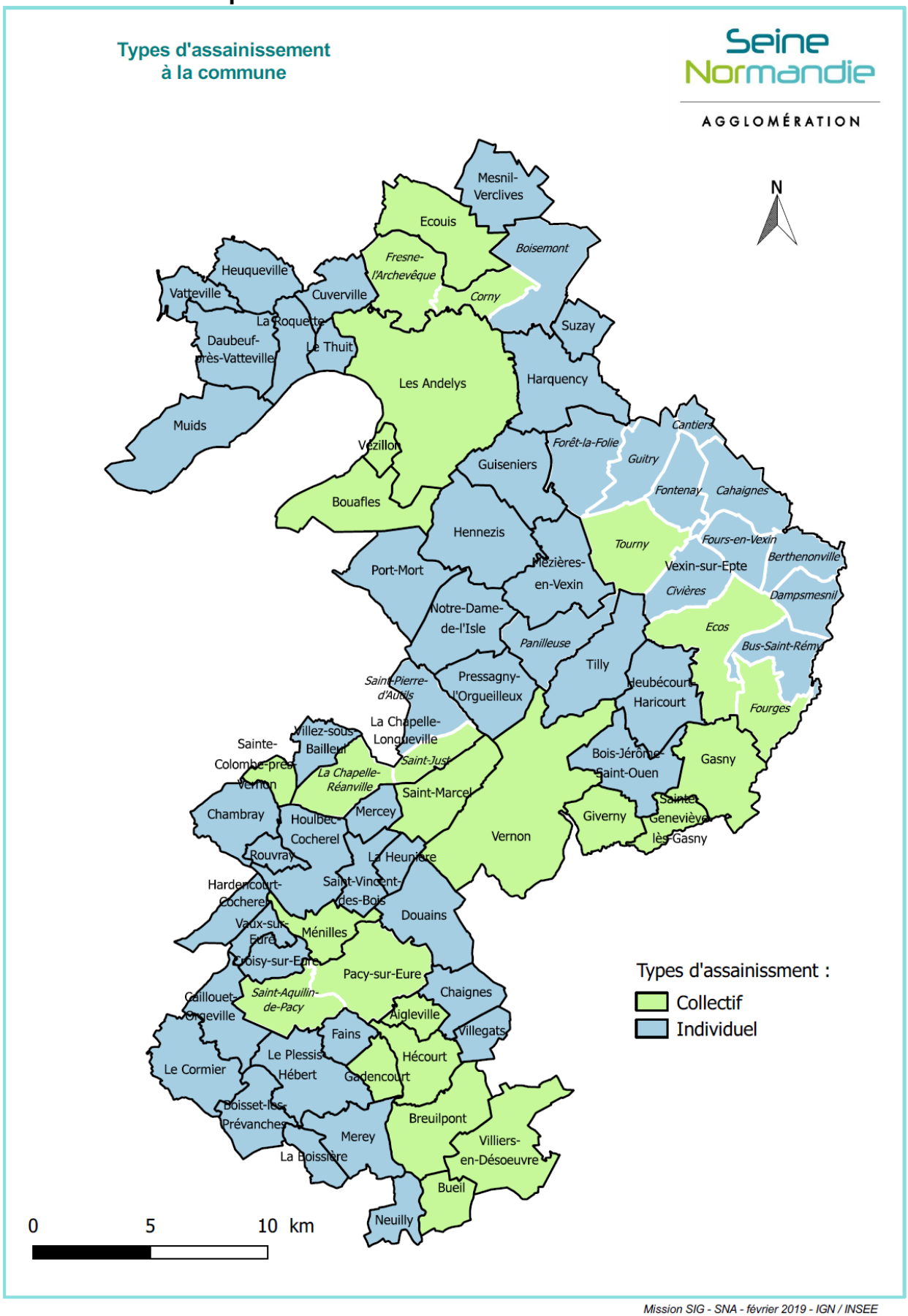

Mission SIG - SNA - février 2019 - IGN / INSEE

4. Carte de la compétence GEMAPI

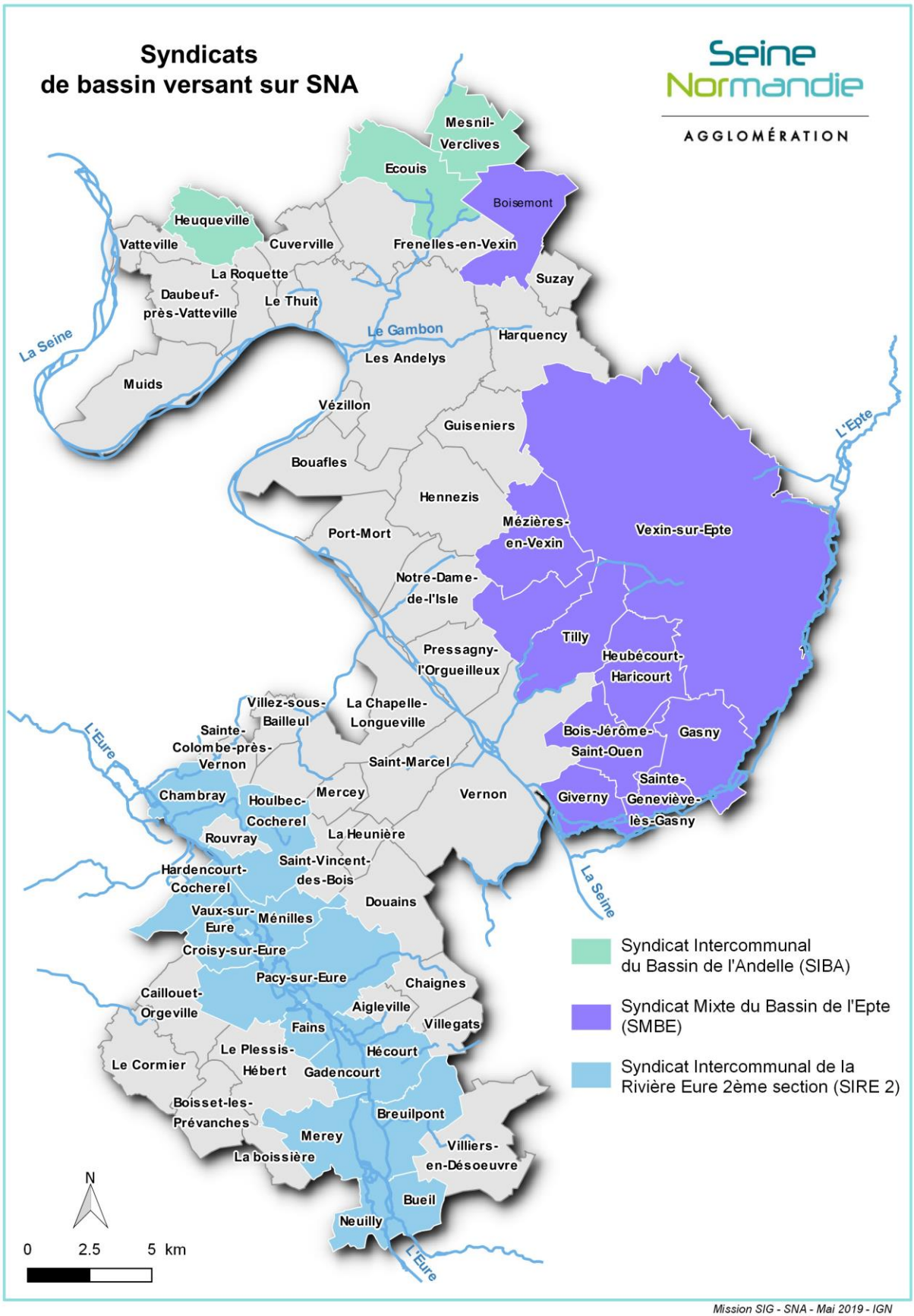

5. Masses d'eau concernées

Masse d'eau souterraine (MESO)		Etat chimique 2019	Délai d'atteinte d'objectif du bon état chimique	Paramètres déclassant	Etat quantitatif 2019	Délai d'atteinte d'objectif du bon état quantitatif
ALBIEN-NEOCOMIEN CAPTIF	FRHG218	Bon	2015	-	Bon	2015
TERTIAIRE DU MANTOIS A L'HUREPOIX	FRHG102	Médiocre	2027	Atrazine désethyl, Ammonium, Nitrates	Bon	2015
CRAIE ALTEREE DU NEUBOURG/ITON/PLAINE ST ANDRE	FRHG211	Médiocre	2027	Nitrates, Dimétachlore CGA, 2,6 Dichlorobenzamide, Metazachlore ESA	Médiocre	2015
CRAIE DU VEXIN NORMAND ET PICARD	FRHG201	Médiocre	2027	Nitrates, Pesticides (atrazine déséthyl),	Bon	2015
ALLUVIONS DE LA SEINE MOYENNE ET AVAL	FRHG001	Médiocre	2027	Somme tetrachloroethylene et trichloroethylene, Ammonium, Atrazine desethyl deisopropyl, AMPA	Bon	2015

Unité hydrographique	Masses d'eau superficielles (MESU)		Etat écologique	Délai d'atteinte d'objectif du bon état écologique	Etat physico-chimique	Paramètres déclassant	Etat biologique	Paramètres déclassant	Etat polluants spécifiques	Paramètres déclassant	Etat chimique avec ubiquistes ESU	Délai d'atteinte d'objectif du bon état écologique	Etat chimique sans ubiquiste ESU	Délai d'atteinte d'objectif du bon état écologique	Paramètres déclassant
ANDELLE	Ru le Fouillebroc	FRHR241-H3259500	Moyen	2021	Indéterminé		Moyen	Indice Biologique Global (IBG)	Indéterminé		Mauvais	2027	Bon	2015	Fluoranthène Benzo(a)pyrène Benzo(b)fluoranthène Benzo[ghi]pérylène
EPTE	L'Epte du confluent de la Lévrière (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	FRHR239	Bon	2015	Bon		Bon		Bon		Mauvais	2027	Bon	2015	Fluoranthène Benzo(a)pyrène Benzo(b)fluoranthène Benzo(k)fluoranthène Benzo[ghi]pérylène
EURE AVAL	L'Eure du confluent de la Vesgres (exclu) au confluent de l'Iton (exclu)	FRHR246B	Moyen	2015	Bon		Moyen	Indice Biologique Diatomées (IBD)	Bon		Mauvais	2027	Bon	2015	Fluoranthène Benzo(a)pyrène Benzo(b)fluoranthène Benzo[ghi]pérylène
	Ru de Chanu	FRHR246B-H4311000	Médiocre	2027	Moyen	Nitrates	Médiocre	Indice invertébrés multimétrique (I2M2)	Bon		Bon	2027	Bon	2015	
	Ru de Morenne	FRHR246B-H4313100	Indéterminé	2015	Indéterminé		Indéterminé		Indéterminé		Mauvais	2027	Bon	2015	Fluoranthène Benzo(a)pyrène Benzo(b)fluoranthène Benzo[ghi]pérylène
	Ru de la vallée Bance	FRHR246B-H4316000	Indéterminé	2027	Indéterminé		Indéterminé		Indéterminé		Mauvais	2027	Bon	2015	Fluoranthène Benzo(a)pyrène Benzo(b)fluoranthène Benzo[ghi]pérylène
	Ru de Beauchêne	FRHR246B-H4317000	Mauvais	2027	Médiocre	Saturation en oxygène Phosphore Ammonium Nitrates Nitrites	Mauvais	Indice invertébrés multimétrique (I2M2)	Bon		Mauvais	2027	Bon	2015	Fluoranthène Benzo(a)pyrène Benzo(b)fluoranthène Benzo[ghi]pérylène
	Cours d'eau de Jouy-sur-Eure	FRHR246B-H4318000	Bon	2027	Bon		Bon		Bon		Bon	ND	Bon	ND	
SEINE FLEUVE (amont Pose)	Gravière de Bouafles	FRHL15	Médiocre		Mauvais	Transparence Phosphore Ammonium Nitrates	Médiocre	Indice Biologique Macrophytique en Lac (IBML)	Moyen	Arsenic	Mauvais		Mauvais		Dichlorvos Benzo(a)pyrène
	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C	Moyen	2021	Moyen	Phosphates Phosphore Nitrites	Moyen	Indice Biologique Diatomées (IBD)	Bon		Mauvais	2027	Bon	2015	Fluoranthène Benzo(a)pyrène Benzo(b)fluoranthène Benzo(k)fluoranthène Benzo[ghi]pérylène

Ru de Blaru	FRHR230C-H3200650	Moyen	2021	Bon		Moyen	Indice invertébrés multimétrique (I2M2)	Moyen	Metazachlore Diflufenicanil	Mauvais	2027	Bon	2015	Fluoranthène Benzo(b)fluoranthène Benzo[ghi]pérylène
Ru de Tilly	FRHR230C-H3201200	Indéterminé	2021	Indéterminé		Indéterminé		Indéterminé		Mauvais	2027	Bon	2015	Fluoranthène Benzo(a)pyrène Benzo(b)fluoranthène Benzo(k)fluoranthène Benzo[ghi]pérylène
Ruisseau de saint-ouen	FRHR230C-H3209000	Moyen	2027	Médiocre	Nitrites	Moyen	Indice invertébrés multimétrique (I2M2)	Bon		Mauvais	2027	Bon	2015	Fluoranthène Benzo(a)pyrène Benzo(b)fluoranthène Benzo(k)fluoranthène Benzo[ghi]pérylène
Ruisseau du Catenay	FRHR230C-H3211000	Moyen	2027	Bon		Moyen	Indice Biologique Global (IBG)	Bon		Bon	2027	Bon	2015	
Ru du canal	FRHR230C-H3213000	Mauvais	2027	Moyen	Nitrites	Mauvais	Indice invertébrés multimétrique (I2M2)	Moyen	Chlortoluron Diflufenicanil	Mauvais	2027	Bon	2015	Fluoranthène Benzo(b)fluoranthène Benzo[ghi]pérylène
Le Gambon	FRHR230C-H3219000	Moyen	2027	Bon		Moyen	Indice Biologique Diatomées (IBD)	Bon		Mauvais	2027	Bon	2015	Fluoranthène Benzo(b)fluoranthène Benzo[ghi]pérylène
Ru de la commune du Thuit	FRHR230C-H3220650	Moyen	2027	Moyen	Température	Bon		Bon		Mauvais	2027	Bon	2015	Fluoranthène Benzo(a)pyrène Benzo(b)fluoranthène Benzo(k)fluoranthène Benzo[ghi]pérylène

6. Qualité d'eau des captages prioritaires et sensibles

Seine Normandie Agglomération

Seine Normandie Agglomération compte sur son territoire 4 captages classés prioritaires au titre de la Conférence environnementale de 2013 et 1 captage identifié sensible par l'Agence de l'eau.

<table>
<tr><th colspan="2">BAC Vallée de Seine</th></tr>
<tr><td>Captages concernés par le CTEC</td><td>L'ensemble de ces sources sont des émergences naturelles de la nappe de la Craie (craie tertiaire du Mantois à l'Hurepoix).
<table>
<tr><th>Ouvrage de captage</th><th>Localisation</th><th>Code BSS</th><th>Classement</th></tr>
<tr><td>Source du Fournel</td><td>Saint Pierre d'Autils</td><td>BSS000LCST</td><td>Prioritaire Conférence environnementale</td></tr>
<tr><td>Source des Chevriers</td><td>Saint Just</td><td>BSS000LCXS</td><td>Prioritaire Conférence environnementale</td></tr>
<tr><td>Source du Père Cotton</td><td>Saint Marcel</td><td>BSS000LDXS</td><td>Prioritaire Conférence environnementale</td></tr>
<tr><td>Source de Montigny</td><td>Saint Marcel</td><td>BSS000LDUU</td><td>Prioritaire Conférence environnementale</td></tr>
<tr><td>Puits de Montigny</td><td>Saint Marcel</td><td>BSS000LDXT</td><td>Prioritaire Conférence environnementale</td></tr>
</table>
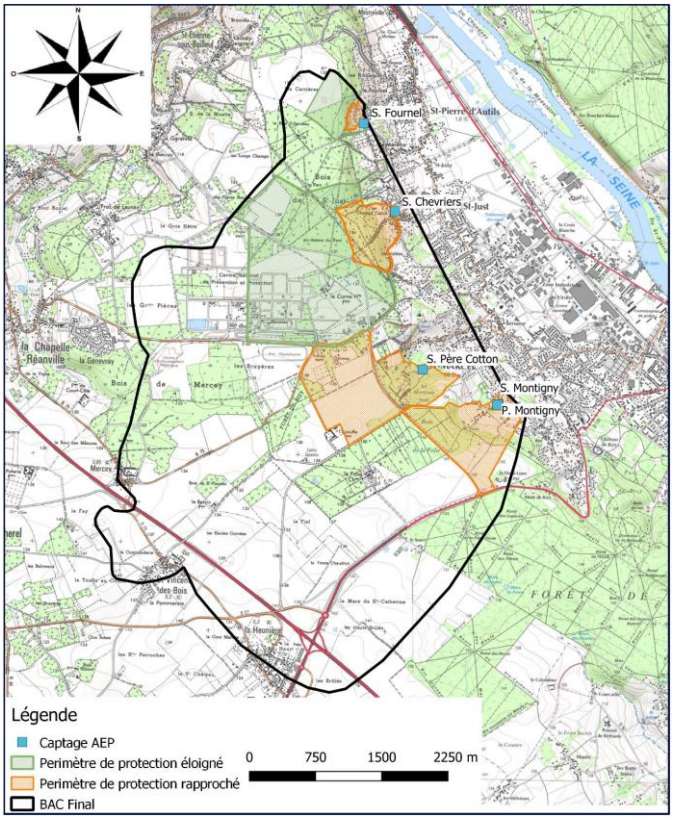
</td></tr>
<tr><td>Etat d'avancement des DUP des</td><td>La source du Fournel dispose d'un arrêté de DUP définissant les périmètres de protection en date de septembre 1993 modifié par l'arrêté du 8 octobre 2002.
La source des Chevriers dispose d'un arrêté de DUP définissant les périmètres de</td></tr>
</table>

périmètres de protection	protection en date du 17 juin 2005. La procédure de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection est actuellement en cours pour la source et le puits de Montigny et pour la source du Père Cotton, elle est au stade de la consultation interservices.
Maître d'ouvrages AEP	Seine Normandie Agglomération
Communes concernées	Douains La Chapelle Longueville (La Chapelle Réanville, Saint Pierre d'Autils, Saint Just) La Heunière Mercey Saint Etienne sous Bailleul Saint Marcel Saint Vincent des Bois Vernon
Superficie BAC et SAU	Le BAC Vallée de Seine a une superficie de 20,35 km² et la surface agricole représente 8,22 km² soit 40,4 % de la superficie du BAC
Vulnérabilité de la nappe	Les ressources du BAC Vallée de Seine sont captées principalement au niveau de sources peu profondes provenant de la nappe de craie du tertiaire (Craie tertiaire du Mantois à l'Hurepoix). La nappe ne possède pas de couche de protection imperméable et la recharge de la nappe est directement liée aux précipitations, ce qui rend cette ressource particulièrement sensible aux infiltrations de polluants.
Enjeux qualité d'eau	*Source des Chevriers* (La Chapelle Longueville) : Compte tenu d'une concentration importante en pesticides et suite à une pollution aux composés perfluorés, le captage a été fermé en 2015. *Source du Fournel* (La Chapelle Longueville) : Cette ressource est soumise à de très fortes concentrations en pesticides et une augmentation de la pollution aux nitrates. Les concentrations en atrazine (interdite depuis 2003) et en atrazine déséthyl (dérivé de l'atrazine) sont nettement supérieures à la limite de qualité réglementaire de 0,1 µg/l. Depuis 2016, il est également observé des dépassements en atrazine déisopropyl ainsi qu'en métolachlor ESA, produit de dégradation du métolachlore (interdit depuis 2004) et du S-metolachlor (toujours utilisé). La source du Fournel fait l'objet d'un suivi renforcé réglementaire de l'ARS sur les paramètres de l'atrazine et dérivés. Un traitement au charbon actif a été mis en place en 2002 afin de pouvoir continuer à distribuer une eau potable respectant les limites réglementaires. Cependant les fréquences de changement du dispositif de filtration sont de plus en plus rapprochées (passant de 4 ans à moins de 2 ans à partir de 2014) ce qui témoigne d'une forte pression des pesticides sur cette ressource. Cette ressource présente également des concentrations en nitrates élevées avec une hausse régulière depuis 1990. Depuis 2004, ces valeurs ont dépassé le seuil d'action renforcée de 40 mg/l. *Source et puits de Montigny* (Saint Marcel) : Cette ressource est concernée par une concentration importante en pesticides parfois supérieure au seuil réglementaire de 0,1 µg/l pour plusieurs molécules telles que l'atrazine déséthyl, l'atrazine déisopropyl déséthyl

	(dérivées de l'atrazine, interdite depuis 2003), dimétachlore CGA369873, métazachlore ESA, le glyphosate et l'AMPA. Elle fait pour cela l'objet d'un suivi renforcé réglementaire de l'ARS sur les paramètres de l'atrazine et dérivés. Cette ressource présente également des concentrations en nitrates élevées avec une hausse régulière depuis les années 1990 et des valeurs comprises entre le seuil d'action renforcée et la limite réglementaire de 50 mg/l. Les dépassements ponctuels sont concordants avec des fortes précipitations en période de lessivage. Des études sont actuellement en cours afin de distribuer une eau potable respectant les limites réglementaires aux abonnés. Ces études permettront de déterminer la pertinence de réaliser une bâche de mélange des eaux de Montigny avec les eaux provenant des Gords et de l'Albien de meilleure qualité ou mettre en œuvre une usine de traitement nitrates et pesticides. *Source du Père Cotton* (Saint Marcel) : Cette ressource est relativement épargnée par les pollutions aux pesticides malgré des détections régulières en atrazine déséthyl, atrazine déisopropyl déséthyl et métazachlore ESA dans des concentrations faibles. La source du Père Cotton présente cependant des concentrations en nitrates de plus en plus importantes mais inférieures au seuil d'action renforcée. La principale problématique de ce captage est liée à la turbidité qui entraîne de fréquents arrêts en période de forte pluie.
Nombre d'agriculteurs	D'après les données du RPG 2018, 30 exploitants agricoles ont au moins une parcelle dans le périmètre du BAC.
Enjeux prioritaires	L'enjeu prioritaire sur ce secteur est la pollution d'origine agricole, en effet la surface agricole représente 40,4 % de la surface du BAC avec une activité agricole principalement tournée vers les grandes cultures. Cependant la vulnérabilité de la nappe de craie aux pollutions ponctuelles ou diffuses impose une vigilance pour toutes les autres activités qui pourraient impacter la qualité de la ressource : • Activités industrielles : CNPP, SETOM • Usages et entretien des voies de circulation : A13, RD181 • Usages de produits phytosanitaires hors activités agricoles : collectivités, gestionnaires de réseaux, particuliers • Nombre important de points d'accès à la nappe (puits privés, forage)

	Le BAC Vallée de Seine est composé de 188 parcelles agricoles regroupées autour de 30 exploitations agricoles. La culture de céréales représente 56 % des cultures en place en 2018 contre 18,1 % pour les oléagineux. A noter la présence de prairies ou pâturages permanents à hauteur de 8,2 %. Le BAC ne compte aucune parcelle en agriculture biologique. 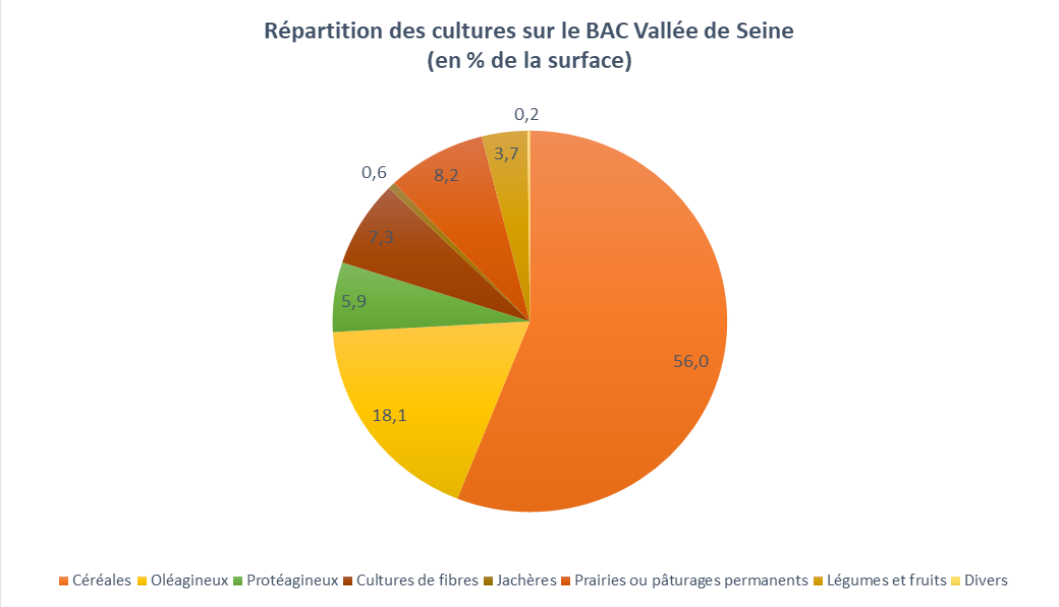
Etat d'avancement de la démarche BAC	Afin d'engager une démarche de protection de la ressource en eau, Seine Normandie Agglomération a mis en place une animation BAC sur son territoire en 2016. Le périmètre du BAC défini lors de l'étude de délimitation des BACs en vallée de Seine, réalisée en 2013-2014, n'avait pas été validé par les représentants agricoles lors de sa présentation en 2018. Suite à de nombreux questionnements sur la méthodologie employée par le bureau d'études, il a été convenu avec l'ensemble des partenaires institutionnels de la nécessité de réaliser une étude piézométrique complémentaire afin de vérifier la délimitation du périmètre en concertation avec les représentants agricoles. Cette étude a débuté en octobre 2018 et s'est finalisée en mai 2020. Le périmètre finalisé a été présenté lors du COPIL du 12 mars 2020. Les représentants agricoles ont émis quelques réserves qui ont été levées le 27 mai 2020 lors d'une visite de terrain. Les représentants agricoles ont validé le périmètre final du BAC. Le nouveau périmètre d'une superficie de 20,35 km² couvre 8 communes dont 7 sur le territoire de SNA (Vernon, Saint Marcel, La Chapelle Longueville, Mercey, Saint Vincent des Bois, La Heunière et Douains), la 8ème étant Saint Etienne sous Bailleul (Communauté d'agglomération Seine Eure). Cette étude sera suivie par le diagnostic territorial des pressions agricoles sur le BAC de la Vallée de Seine. Un premier COPIL de présentation de la démarche et du calendrier s'est tenu le 12 mars 2020. Ce diagnostic permettra de mieux appréhender les interactions entre les problématiques de qualité d'eau observées et les pratiques agricoles du territoire mais également d'élaborer les scénarios prospectifs en concertation et co-construction avec les différents représentants agricoles et institutionnels en vue de l'élaboration d'un programme d'actions agricoles partagé.

<table>
<tr><th colspan="2">BAC Vallée d'Eure</th></tr>
<tr><td>Captages concernés par le CTEC</td><td>Le captage de la Noé, d'une profondeur de 3,85 m, semble capter les alluvions anciennes de l'Eure en connexion avec la nappe de craie sous-jacente (Craie altérée du Neubourg Iton Plaine de Saint André).
<table>
<tr><th>Ouvrage de captage</th><th>Localisation</th><th>Code BSS</th><th>Classement</th></tr>
<tr><td>Captage de la Noé</td><td>Saint Aquilin de Pacy</td><td>BSS000LDQW</td><td>Prioritaire SDAGE</td></tr>
</table>
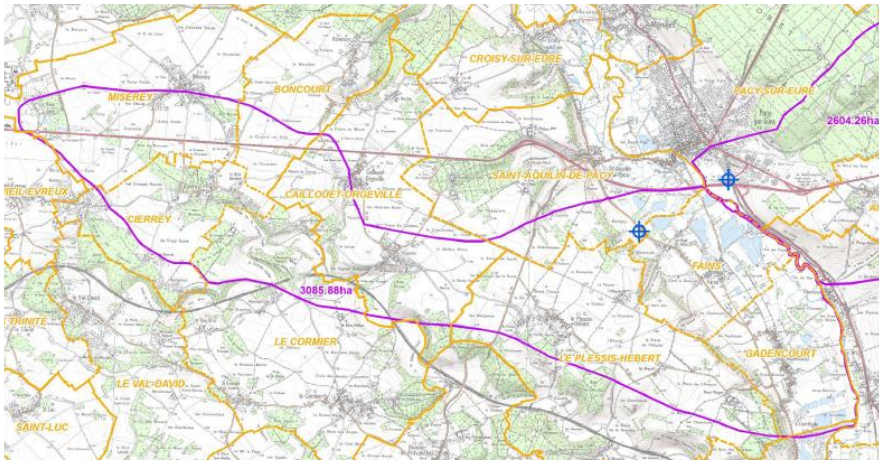
</td></tr>
<tr><td>Etat d'avancement des DUP des périmètres de protection</td><td>La procédure de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection est actuellement en cours pour le captage de la Noé.

Une mission a été confiée au bureau d'études AMODIAG pour qu'il prépare les dossiers nécessaires à la consultation interservices. Cette mission couvre les captages de la Noé et de Chambine. Les dossiers ont été envoyés à l'ARS.

La Préfecture doit être saisie prochainement pour l'organisation de la consultation interservices.</td></tr>
<tr><td>Maître d'ouvrages AEP</td><td>Seine Normandie Agglomération</td></tr>
<tr><td>Communes concernées</td><td>Boncourt
Caillouet Orgeville
Cierrey
Fains
Gadencourt
Le Cormier
Le Plessis Hebert
Miserey
Saint Aquilin de Pacy</td></tr>
<tr><td>Superficie BAC et SAU</td><td>Le BAC Vallée d'Eure a une superficie de 30,86 km² et la surface agricole représente 23,05 km² soit 74,6 % de la superficie du BAC.</td></tr>
<tr><td>Vulnérabilité de la nappe</td><td>Le captage de la Noé, d'une profondeur de 3,85 m, semble capter les alluvions anciennes de l'Eure en connexion avec la nappe de la craie sous-</td></tr>
</table>

	jacente (Craie altérée du Neubourg Iton Plaine de Saint André). Les alluvions et la craie sont très perméables sur le secteur. La nappe est donc très sensible aux polluants de surface par lessivage des terres environnantes, autant dans sa partie alluviale qu'au niveau du réservoir crayeux affleurant ou présent sous un faible recouvrement de formations superficielles. Il semble également exister des réseaux karstiques développés notamment dans la partie amont du BAC, induisant des écoulements rapides des eaux souterraines et des polluants. Les zones de talwegs et les axes de vallées sont également des zones vulnérables pour l'aquifère, elles sont caractérisées par : • Des sols moins épais et moins protecteurs, favorisant largement les phénomènes d'infiltration • Une nappe moins profonde • Des zones préférentielles de circulation des eaux souterraines. Ces zones sont les plus vulnérables aux activités pouvant induire des pollutions ponctuelles et diffuses.
Enjeux qualité d'eau	La qualité de cette ressource est surveillée dans le cadre du suivi réglementaire de l'ARS. Le captage de la Noé présente des concentrations en nitrates proches du seuil d'action renforcée de 40 mg/l. Des variations importantes sont observées pour ce paramètre sur cette ressource. Les valeurs sont essentiellement plus hautes lors des périodes de lessivage. La concentration la plus élevée a été observée en avril 2013 avec une valeur de 49,8 mg/l et un dépassement du seuil réglementaire de 50 mg/l a été enregistré en mars et avril 2020 avec un pic à 51,5 mg/l en mars 2020. Des similitudes ont également été observées entre les variations des concentrations en nitrates et les valeurs de conductivité sur ce captage liées aux échanges entre la nappe de craie et les alluvions de l'Eure. Cette ressource est peu concernée par les pesticides. Cependant, il est observé des détections de plus en plus fréquentes sur les dernières années, tels que l'atrazine et ses dérivés, le chlortoluron et le diuron. De nouvelles molécules ont également fait leur apparition en 2017 et 2018 : AMPA (dérivé du glyphosate et métazachlore ESA.
Nombre d'agriculteurs	D'après les données du RPG 2018, 66 exploitants agricoles ont au moins une parcelle dans le périmètre du BAC.
Enjeux prioritaires	L'enjeu prioritaire sur ce secteur est la pollution d'origine agricole, en effet la surface agricole représente 74,6 % de la surface du BAC avec une activité agricole principalement tournée vers les grandes cultures. Cependant la vulnérabilité de la nappe de craie aux pollutions ponctuelles ou diffuses impose une vigilance pour toutes les autres activités qui pourraient impacter la qualité de la ressource : • Usages et entretien des voies de circulation : RN13, RD141, RD836 • Usages de produits phytosanitaires hors activités agricoles :

	collectivités, gestionnaires de réseaux, particuliers • Défauts des systèmes d'assainissement non collectif des habitations • Nombre important de points d'accès à la nappe (puits privés, forage) • Nombre important de bassins d'eaux pluviales sans prétraitement avant rejet En 2018, le BAC Vallée d'Eure était composé de 604 parcelles agricoles regroupées autour de 66 exploitations agricoles. La culture de céréales représentait 61,7 % des cultures en place en 2018 contre 19,2 % pour les oléagineux. A noter la présence de prairies ou pâturages permanents à hauteur de 7,4 %. Le BAC comptait 2 parcelles en agriculture biologique. 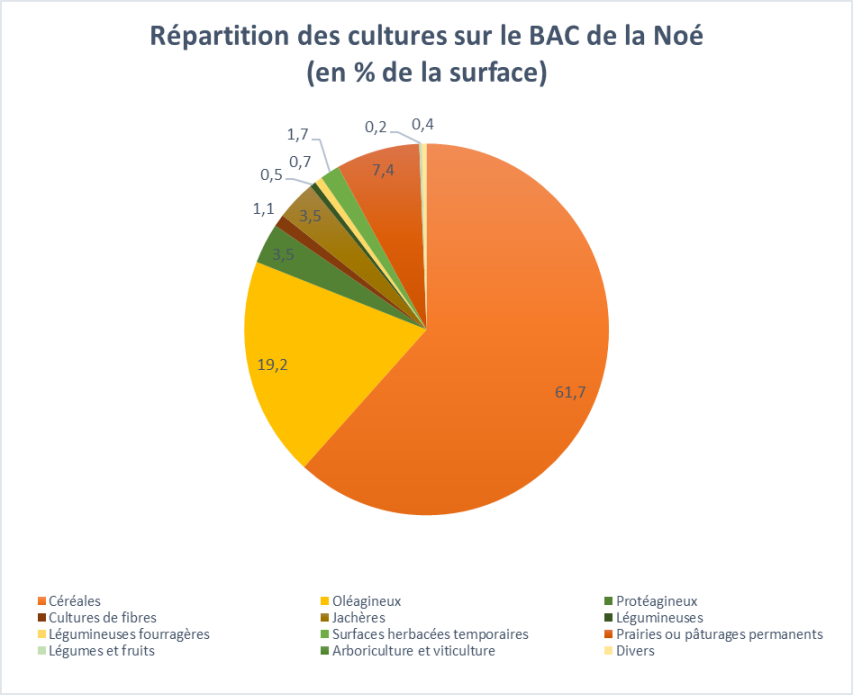
Etat d'avancement de la démarche BAC	Une étude de délimitation du BAC Vallée d'Eure a été réalisée entre fin 2014 et avril 2017, mais des incertitudes persistaient sur l'origine de la ressource exploitée et donc sur l'emprise de l'aire d'alimentation du captage. L'hydrogéologue agréé en charge du dossier a notamment émis l'hypothèse d'un BAC d'orientation différente de celle proposée par le bureau d'études. Une nouvelle étude a été lancée en juillet 2020 pour déterminer les origines de l'eau captée et de mieux appréhender l'interface entre la nappe de la craie et la nappe alluviale de l'Eure. L'ensemble de ces travaux devra permettre de déterminer le périmètre du BAC ou si nécessaire le territoire d'intervention le plus pertinent pour la mise en œuvre d'actions préventives permettant d'améliorer la qualité de l'eau au captage.

Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand (SIEVN)

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand (SIEVN) est en charge de la production et de la distribution sur six captages du territoire de Seine Normandie Agglomération :

- Les Puits station I F1, II F1 et F2 aux Andelys ;
- les Bois des Bruyères à Tilly ;
- la Pelle à Four à Harquency ;
- le Buisson Morand à Muids.

L'enjeu prioritaire sur ce secteur est la réalisation du schéma directeur d'adduction en eau potable.

Captages SIEVN (sur le territoire de SNA)

Captages concernés par le CTEC

L'ensemble de ces forages captent la nappe de craie du Vexin Normand et Picard.

Ouvrage de captage	Localisation	Code BSS	Classement
Puits station I F1	Les Andelys	BSS000JMVR	-
Puits station II F1	Les Andelys	BSS000JMVQ	-
Puits station II F2	Les Andelys	BSS000JMVP	-
Les Bois des Bruyères	Tilly	BSS000LECK	-
La Pelle à Four	Harquency	BSS000JPZB	-
Le Buisson Morand	Muids	BSS000JMSE	Sensible SDAGE

Etat d'avancement des DUP des périmètres de protection

Ouvrage de captage	Localisation	DUP
Puits station I F1	Les Andelys	12 avril 2018
Puits station II F1	Les Andelys	12 avril 2018
Puits station II F2	Les Andelys	12 avril 2018
Les Bois des Bruyères	Tilly	28 septembre 1990
La Pelle à Four	Harquency	28 mars 1978
Le Buisson Morand	Muids	Procédure en cours afin de réviser DUP très ancienne

Maître d'ouvrages AEP

Syndicat intercommunal des eaux du Vexin Normand

<table>
<tr><td>Communes concernées</td><td>
<table>
<tr><th>Ouvrage de captage</th><th>Localisation</th><th>Communes concernées</th></tr>
<tr><td>Puits station I F1</td><td>Les Andelys</td><td>Les Andelys, Hennezis, Guiseniers</td></tr>
<tr><td>Puits station II F1</td><td>Les Andelys</td><td rowspan="2">Les Andelys, Frenelles en Vexin, Ecouis, Heuqueville, Cuverville, Vatteville, Daubeuf près Vatteville, le Thuit</td></tr>
<tr><td>Puits station II F2</td><td>Les Andelys</td></tr>
<tr><td>Les Bois des Bruyères</td><td>Tilly</td><td>Tilly, Vexin sur Epte, Bois Jérome Saint Ouen, Heubécourt - Haricout, Mézières en Vexin</td></tr>
<tr><td>La Pelle à Four</td><td>Harquency</td><td>Harquency, Suzay et communauté des communes du Vexin Normand</td></tr>
<tr><td>Le Buisson Morand</td><td>Muids</td><td>Muids</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Vulnérabilité de la nappe</td><td>L’ensemble de ces forages captent la nappe de craie du Vexin Normand et Picard. La nappe ne possède pas de couche de protection imperméable. Cette ressource est particulièrement sensible aux infiltrations de polluants (nitrates et pesticides).</td></tr>
<tr><td>Enjeux qualité d’eau</td><td>Seul le forage de Muids est classé sensible au titre du SDAGE Seine Normandie. Ce captage est particulièrement sensible aux pesticides et aux nitrates.

Afin de distribuer une eau conforme aux critères réglementaires, une dilution est opérée avant distribution au captage des Andelys 2.</td></tr>
<tr><td>Etat d’avancement de la démarche BAC</td><td>Le SIEVN souhaite mener à terme une étude de délimitation du BAC le Buisson Morand à Muids afin de pouvoir identifier les pressions agricoles et non agricoles sur la ressource en eau. Ces études permettront de mettre en place des actions préventives afin de diminuer les concentrations de polluants sur cette ressource.</td></tr>
</table>

ANNEXE 2 - Programme d'actions du contrat territorial eau et climat de Seine Normandie Agglomération

(1) Enjeu(x) identifié(s) et actions retenues

Actions retenues par enjeu		Objectifs	Maitre d'ouvrage	Lieu	Montant annuel et échéancier (en HT €)				
					2021	2022	2023	2024	Total
Enjeu 1 : Protection de la ressource en eau					**161 575**	**275 325**	**178 550**	**185 550**	**801 000**
Action 1.1. Convaincre de l'importance de la démarche de protection de l'eau pour le développement durable du territoire	Mettre en œuvre une animation BAC	Déployer l'animation BAC sur le territoire de SNA 1 ETP animation agricole	SNA	61 communes SNA	56 750	56 750	56 750	56 750	227 000
	Renforcer le suivi de la qualité de l'eau des captages prioritaires et sensibles	1 suivi mensuel qualité des eaux brutes sur l'ensemble des captages prioritaires	SNA	BAC Vallée de Seine	21 050	21 050	21 050	21 050	84 200
	Sensibiliser aux enjeux de la protection de la ressource en eau	100% des élus sensibilisés 61 communes sensibilisées 22 actions de sensibilisation réalisées	SNA	61 communes SNA	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000
Action 1.2. Améliorer la connaissance sur les sources de pollution de l'eau	Identifier les pressions agricoles et co-construire des programmes d'actions adaptés au contexte local	1 diagnostic territorial des pressions agricoles sur le BAC Vallée d'Eure (sous réserve des résultats de l'étude en cours) 1 programme d'actions agricoles sur le BAC Vallée d'Eure	SNA	BAC Vallée d'Eure	-	24 000	24 000	24 000	72 000
	Trouver l'origine de la turbidité de la source du Père Cotton	1 étude sur l'origine de la turbidité et les mesures de protection à mettre en œuvre	SNA	BAC Vallée de Seine		15 000			15 000
Action 1.3. Maitriser les pollutions à la source et maitriser les temps de transfert des polluants	Finaliser les procédures de DUP afin que l'intégralité des captages de SNA soit couverte par des périmètres de captage	9 arrêtés de DUP avec les périmètres de protection associés	SNA	Captage La Peupleraie Source du Père Cotton Source et puits de Montigny Captage Grégoire F2 Captage de la Grande Garenne F3 Forage LRBA F1 Forage LRBA F4 Captage de Chambine Captage de la Noé	66 775	66 775	-	-	133 550
	Développer une dynamique autour de la **réduction de l'usage des produits phytosanitaires et azotés sur le territoire en favorisant l'agriculture biologique et le zéro phyto**	Mettre en œuvre les programmes d'actions agricoles **Baisse de l'usage des produits phytosanitaires** Inversion de la courbe de concentrations en nitrates Baisse d'au moins 10 % des REH sur 50 % de la SAU sur le BAC Vallée de Seine Au moins 10 agriculteurs ou 17 parcelles participant au réseau reliquat sur le BAC Vallée de Seine	SNA	BAC Vallée de Seine BAC Vallée d'Eure	- - -	6 000 500 2 000	6 000 500 2 000	10 000 1 500 4 000	22 000 (Réunions techniques, sensibilisation) 2 500 (Réseau reliquat) 8 000 (Diagnostic agricole)

		Au moins 2 agriculteurs en reconversion bio sur les AAC Mettre en œuvre le dispositif patrimoine naturel : 2 projets de plantation de haies, d'arbres en agroforesterie ou 5 km de haies d'ici 2024 sur les AAC			5 000 10 000	5 000 10 000	5 000 10 000	5 000 10 000	20 000 (Jachères fleuries) 40 000 (Patrimoine naturel)
	Participer à la structuration de filières respectueuses de l'environnement	**Développer la filière de production de matériaux biosourcés** (lin, chanvre, fibre de bois, paille …) Développer la filière bois énergie **Développer les filières agriculture biologique et bas niveau d'intrants**	SNA	61 communes de SNA	Temps humain SNA				
Action 1.4. ***Economiser l'eau potable dans un contexte de changement climatique***	**Etudier la faisabilité de la définition des stratégies d'économies d'eau potable (collectivités, industriels, agriculteurs …), par la récupération des eaux pluviales et la mobilisation des ressources alternatives (eaux usées, rejet de STEP, eaux pluviales …)**	**Réduire les prélèvements d'eau de 10% en 2025**	SNA	61 communes SNA	-	15 000	-	-	15 000
	Favoriser la récupération et l'usage de l'eau de pluie		SNA	61 communes SNA	-	51 250	51 250	51 250	153 750
Enjeu 2 : Assainissement par temps de pluie					**500 000**	**700 000**	**700 000**	**400 000**	**2 300 000**
Action 2.1. Réaliser le schéma directeur	Réaliser le schéma directeur de SNA d'assainissement et de gestion des eaux pluviales	1 schéma directeur 1 programme d'actions et de travaux par compétence	SNA	42 communes (hors SIEVN et SIIE Bray & Lû)	500 000	700 000	700 000	400 000	2 300 000
Enjeu 3 : Sécurisation adduction en eau potable					**1 200 000**	**1 300 000**	**1 300 000**	**1 200 000**	**5 000 000**
Action 3.1. Réaliser le schéma directeur	Réaliser le schéma directeur de SNA d'adduction en eau potable	1 schéma directeur 1 programme d'actions et de travaux	SNA	42 communes (hors SIEVN et SIIE Bray & Lû)	100 000	300 000	300 000	200 000	900 000
	Réaliser le schéma directeur d'adduction en eau potable du SIEVN	1 schéma directeur 1 programme d'actions et de travaux	SIEVN	Communes du SIEVN	100 000	-		-	100 000
Action 3.2. Mettre en œuvre les travaux prioritaires		Engager les travaux prioritaires de sécurisation AEP	SNA	42 communes (hors SIEVN et SIIE Bray & Lû)	500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 000
			SIEVN	Communes du SIEVN	500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 000
Enjeu 4 : Favoriser une gestion intégrée de l'eau sur le territoire					**32 750**	**680 000**	**972 000**	**654 000**	**2 338 750**
Action 4.1. ***Développer une stratégie de gestion foncière autour des enjeux eau et augmenter la production de produits locaux bio en mobilisant le foncier et en proposant un accompagnement à travers des***	**Identifier les besoins de la collectivité en foncier afin de préserver la ressource en eau et de favoriser l'installation de porteurs de projets agricoles et de nouveaux producteurs dans un cadre strict de protection de la ressource en eau**	**1 étude de définition de la stratégie foncière** **1 étude pour la création d'espaces test agricoles sur les territoires à enjeu eau** **Mettre en œuvre la stratégie de gestion foncière**	SNA	61 communes de SNA	32 750	620 000	900 000	650 000	2 202 750

espaces test agricoles sur les AAC		**Acquérir au moins 30 ha sur les BACs prioritaires et sensibles** **Créer et aménager des espaces test agricoles bio et dans le respect de la stratégie d'adaptation au changement climatique**							
4.2. Elaborer le plan pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et humides	Améliorer la connaissance sur l'ensemble du territoire, identifier les enjeux et développer un programme d'études et de travaux à horizon 10 ans	1 PPMAH	SNA	61 communes de SNA	-	56 000	68 000	-	124 000
Action 4.3. Sensibiliser les élus, techniciens, aménageurs sur la gestion intégrée de l'eau dans les documents de planification et les projets d'aménagement	**Sensibiliser et accompagner les porteurs de projet sur la zéro artificialisation, la désimperméabilisation des sols, la gestion des eaux pluviales à la parcelle, la récupération et l'utilisation des eaux pluviales, les aménagements d'hydraulique douce**	61 communes sensibilisées	SNA	61 communes de SNA	-	4 000	4 000	4 000	12 000
TOTAL					**1 894 325**	**2 955 325**	**3 150 550**	**2 439 550**	**10 439 750**

Les actions en gras sont les actions prioritaires « eau et climat » (actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique)

(2) Montant du programme prévisionnel d'actions

Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de : 10 439 750 euros HT et se décompose comme suit :

ENJEU	**MONTANT (HT, €)**
Enjeu 1 : Protection de la ressource en eau	801 000
Enjeu 2 : Assainissement par temps de pluie	2 300 000
Enjeu 3 : Sécurisation adduction en eau potable	5 000 000
Enjeu 4 : Favoriser une gestion intégrée de l'eau sur le territoire	2 338 750
TOTAL	**10 439 750**

ANNEXE 3 - Indicateurs de suivi-évaluation

Les indicateurs suivants sont définis pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'actions du contrat et de(s) l'animation associée(s).

Actions retenues par enjeu	Objectifs	Maitre d'ouvrage	Montant	Indicateurs
Enjeu 1 : Protection de la ressource en eau			**801 000**	
Action 1.1. Convaincre de l'importance de la démarche de protection de l'eau pour le développement durable du territoire	Déployer l'animation BAC sur le territoire de SNA 1 ETP animation agricole SNA 1 suivi mensuel de la qualité des eaux brutes pour l'ensemble des captages prioritaires 100 % des élus sensibilisés 61 communes sensibilisées 22 actions de sensibilisation réalisées	SNA	319 200	Nb ETP Nb COPIL organisés Nb Rapports d'activités réalisés Nb de formations / journées techniques suivies BD suivi qualité d'eau et valorisation Nb d'actions de sensibilisation réalisées Nb de communes sensibilisées à la démarche BAC Nb de personnes sensibilisées
Action 1.2. Améliorer la connaissance sur les sources de pollution de l'eau	1 diagnostic territorial des pressions agricoles sur le BAC de la Vallée d'Eure (sous réserve des résultats de l'étude en cours) 1 programme d'actions agricoles sur le BAC de la Vallée d'Eure 1 étude sur l'origine de la turbidité et les mesures de protection à mettre en œuvre	SNA	87 000	Cartographie des acteurs BAC Vallée d'Eure DTPA BAC Vallée d'Eure Programmes d'actions BAC Vallée d'Eure Origine de la turbidité de la source du Père Cotton

Action 1.3. Maitriser les pollutions à la source et maitriser les temps de transfert des polluants	9 arrêtés de DUP avec les périmètres de protection associés Mettre en œuvre les programmes d'actions agricoles sur les BACs Vallée de Seine et Vallée d'Eure Baisse de l'usage des produits phytosanitaires Inversion de la courbe de concentrations en nitrates Baisse d'au moins 10 % des REH sur 50 % de la SAU du BAC Vallée de Seine Au moins 10 agriculteurs ou 17 parcelles participant au réseau reliquat sur le BAC Vallée de Seine Au moins 2 agriculteurs en reconversion bio sur les AAC Participer à la structuration de filières respectueuses de l'environnement Mettre en œuvre le dispositif patrimoine naturel : 2 projets de plantation de haies, d'arbres en agroforesterie ou 5 km de haies d'ici 2024 sur les AAC	SNA	226 050	Nb d'arrêtés de DUP et les périmètres associés Nb de réunions publiques : présentation du programme d'actions agricole et non agricoles des BACs Nb de rencontres individuelles avec les agriculteurs Nb de réunions collectives et d'action d'appui technique (bas niveau intrants, BIO, agroforesterie, manipulation pulvérisateur, sécurisation des stockages, désherbage mécanique) Nb d'agriculteurs sensibilisés Nb d'agriculteurs ou de parcelles participant au réseau reliquat par BAC Nombre de projets de plantations financés à travers le dispositif Patrimoine naturel Nb d'hectares en jachères fleuries, en culture biologique et en bas niveau d'intrants Calcul des REH des successions représentatives Calcul de l'IFT moyen / BAC Nb de réunions avec les partenaires économiques et agricoles Nombre d'actions réalisées pour le développement des filières
Action 1.4. Economiser l'eau potable dans un contexte de changement climatique	Réduire les prélèvements d'eau de 10% en 2025	SNA	168 750	1 étude et propositions Nb d'actions de sensibilisation réalisées Nb de récupérateurs d'eau distribués (grand public) (objectif PCAET 2 000 récupérateurs d'eau distribués d'ici 2025)

Enjeu 2 : Assainissement par temps de pluie			**2 300 000**	
Action 2.1. Réaliser le schéma directeur communautaire d'assainissement et de gestion des eaux pluviales	1 schéma directeur SNA d'assainissement et de gestion des eaux pluviales 1 programme d'actions et de travaux par compétence	SNA	2 300 000	1 schéma directeur SNA 1 programme d'actions et de travaux par compétence SNA
Enjeu 3 : Sécurisation adduction en eau potable			**5 000 000**	
Action 3.1. Réaliser le schéma directeur communautaire d'adduction en eau potable	1 schéma directeur SNA d'adduction en eau potable 1 programme d'actions et de travaux pour SNA 1 schéma directeur d'adduction en eau potable SIEVN 1 programme d'actions et de travaux SIEVN	SNA SIEVN	1 000 000	1 schéma directeur SNA 1 programme d'actions et de travaux SNA 1 schéma directeur SIEVN 1 programme d'actions et de travaux SIEVN
Action 3.2. Mettre en œuvre les travaux prioritaires	Engager les travaux prioritaires de sécurisation AEP	SNA SIEVN	4 000 000	Travaux réalisés
Enjeu 4 : Favoriser une gestion intégrée de l'eau sur le territoire			**2 338 750**	
Action 4.1. Développer une stratégie de gestion foncière autour des enjeux eau et augmenter la production de produits locaux bio en mobilisant le foncier et en proposant un accompagnement à travers des espaces test agricoles sur les AAC	1 étude de définition de la stratégie foncière 1 étude pour la création d'espaces test agricoles sur les territoires à enjeu eau Mettre en œuvre la stratégie de gestion foncière Acquérir au moins 30 ha sur les BACs prioritaires et sensibles Créer et aménager des espaces test agricoles bio et dans le respect de la stratégie d'adaptation au changement	SNA	2 202 750	1 stratégie foncière validée Nb d'ha acquis 1 étude pour la création d'espaces test agricoles Nb d'accompagnements réalisés Nb d'espaces test agricoles créés Nb de porteurs de projet installés

	climatique			
Action 4.2. Elaborer le plan pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et humides	1 état des lieux du territoire 1 programme d'études et de travaux à horizon 10 ans	SNA	124 000	1 PPMAH
Action 4.3. Sensibiliser les élus, techniciens, aménageurs sur la gestion intégrée de l'eau dans les documents de planification et les projets d'aménagement	61 communes sensibilisées	SNA	12 000	Nb des personnes sensibilisées Nb de sites pilotes
TOTAL			**10 439 750**	

Les indicateurs suivants sont renseignés obligatoirement dans le tableau d'avancement annuel et à la fin de contrat :

Technique	Actions réalisées par rapport à l'échéancier prévisionnel, pour chacune des actions et en moyenne pour chacun des enjeux inscrits au contrat : en nombre de mois d'écart au prévisionnel
Financier	Engagements financiers réalisés par rapport au prévisionnel : en montant et en %
Et en cas d'animation, renseigner également :	
Financier Social	Montant de l'animation : ….€ TTC Montant de l'aide : …… € Nb d'ETP : Nb de personnes sensibilisées :

ANNEXE 4 - Programme d'actions détaillé

Enjeu 1 : Protection de la ressource en eau

Seine Normandie Agglomération fait face depuis plusieurs années à des concentrations en pesticides et en nitrates de plus en plus élevées sur la source et le puits de Montigny, la source du Père-Cotton, la source des Chevriers et la source du Fournel qui ont été classées au titre de la Conférence environnementale. SNA a été dans l'obligation de fermer le captage des Chevriers suite à une forte pollution aux composés perfluorés. Le captage de la Noé, en Vallée d'Eure, a également été retenu comme prioritaire par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

La collectivité s'est donc engagée dans une démarche de protection de la ressource en eau avec pour objectifs la diminution des intrants et des pollutions.

La stratégie de la cellule d'animation BAC a donc été déclinée selon ces orientations en reposant sur les 3 axes suivants :

- Convaincre de l'importance de cette démarche de protection de l'eau ;
- Améliorer la connaissance sur les sources et les risques de pollution de l'eau ;
- Maîtriser les pollutions à la source et maîtriser les temps de transfert des polluants.

Action 1.1. : Convaincre de l'importance de la démarche de protection de l'eau pour le développement durable du territoire

Mettre en œuvre une animation sur les bassins d'alimentation des captages sur le territoire de SNA

- 1 ETP dédié pour l'animation agricole pour la protection de la ressource en eau ;
- Coordination et concertation des partenaires institutionnels, financiers ;
- Suivi et mise en œuvre des études de délimitation des périmètres AAC, diagnostic territorial des pressions agricoles ;
- Elaboration et mise en œuvre des programmes d'actions agricoles sur les AAC ;
- Animation auprès des acteurs agricoles pour les accompagner vers le développement de pratiques favorables à la protection de la ressource en eau ;
- Sensibilisation de l'ensemble des élus à la démarche engagée pour la protection de la ressource en eau.
- Mise en œuvre d'un suivi mensuel des eaux brutes sur les captages de la Noé et du Fournel, en complément de celui sur Montigny.

Maitre d'ouvrage	SNA			
Calendrier prévisionnel	En continu			
Budget prévisionnel	2021	2022	2023	2024
	56 750 € HT	56 750 € HT	56 750 € HT	56 750 € HT
Financement à mobiliser	AESN à hauteur de 80 % (seuil maximum salaire chargé 45 000 euros) et forfait de 8 000 euros pour les frais de fonctionnement			

Renforcer le suivi de la qualité de l'eau des captages prioritaires et sensibles

Mettre en œuvre un suivi mensuel des eaux brutes sur les captages de la Noé et du Fournel, en complément de celui sur Montigny (convention avec le Conseil Départemental dans le cadre de l'observatoire départemental BAC).

Maitre d'ouvrage	SNA			
Calendrier prévisionnel	En continu			
Budget prévisionnel	2021	2022	2023	2024
	21 050 € HT	21 050 € HT	21 050 € HT	21 050 € HT
Financement à mobiliser	A définir			

Sensibiliser aux enjeux de la protection de la ressource en eau

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa démarche de protection de la ressource en eau, SNA a développé différents outils pédagogiques et de sensibilisation à destination des acteurs du territoire. Ces outils seront valorisés au travers d'actions à destination :

- Des scolaires et du grand public sur les thèmes suivants :
    - Les économies d'eau dans la maison ;
    - L'impact des fuites ;
    - Les économies d'eau dans le jardin et aux pratiques sans pesticides ;
    - La pratique Zéro Phyto et aux alternatives aux pesticides.
- Des élus, des collectivités et des acteurs économiques (industriels, agricoles …) sur les thèmes suivants :
    - Les pollutions diffuses et ponctuelles ;
    - La préservation de la qualité de l'eau ;
    - La démarche BAC de protection de la ressource en eau ;
    - Les économies d'eau dans les process industriels, les activités agricoles ou l'entretien des espaces verts des collectivités ;
    - La pratique Zéro Phyto et aux alternatives aux pesticides.

Ces actions sont essentielles pour permettre une meilleure compréhension des enjeux présents sur le territoire et de mobiliser sur le long terme les élus et les partenaires dans les projets de la collectivité.

Maitre d'ouvrage	SNA			
Calendrier prévisionnel	En continu			
Budget prévisionnel	2021	2022	2023	2024
	2 000 € HT	2 000 € HT	2 000 € HT	2 000 € HT
Financement à mobiliser	A définir : AESN, département, région, Etat, partenaires institutionnelles, économiques et agricoles			

Action 1.2. : Améliorer la connaissance sur les sources de pollution de l'eau

Identifier les pressions agricoles et co-construire des programmes d'actions adaptés au contexte local

Diagnostic territorial des pressions agricoles sur le BAC de la Vallée d'Eure

Ce diagnostic permettra d'estimer et d'expliquer les émissions et les pressions générées par les différentes situations culturales identifiées sur le BAC de la Vallée d'Eure. Il a également pour objectif de caractériser globalement les pratiques et les systèmes de production agricole présents sur le territoire de l'AAC au regard des enjeux économiques, environnementaux et réglementaires à venir.

Ce diagnostic permettra la mise en place de la démarche Co-click'eau destinée à construire et évaluer avec les acteurs du BAC des scénarios de changements de pratiques agricoles et d'occupation du sol adaptés au contexte local de l'AAC.

Ces éléments serviront de base de travail pour l'élaboration des programmes d'actions qui seront à mettre en œuvre sur ces périmètres.

Il s'agit ainsi d'identifier les sources des pollutions diffuses et ponctuelles émises par l'activité agricole locale à travers la réalisation de diagnostics permettant :

- D'évaluer les risques de pollutions liés aux pratiques agricoles (assolement, épandages, rotations types, itinéraires techniques…);
- De spatialiser les pressions, les émissions d'origine agricole et analyser leur impact potentiel sur la ressource en eau afin de pouvoir, à termes, définir et hiérarchiser des pistes techniques d'actions sur le territoire ;
- D'identifier les logiques d'actions des agriculteurs dans des situations culturales types (choix stratégiques, gestion du risque économique et environnemental…).

Ce diagnostic prendra en compte le contexte socio-économique du territoire en identifiant les leviers d'intervention et les freins à considérer dans la mise en place d'actions agricoles pour restaurer la qualité de l'eau. Ils identifieront les réseaux d'acteurs mobilisables en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'actions.

L'ensemble de ces travaux a également vocation à faire prendre conscience aux partenaires agricoles locaux de la problématique de qualité de l'eau aux captages et de l'intérêt de certaines pratiques et investissements pour l'améliorer. Ils permettront également de dégager des pistes techniques en vue de l'élaboration du plan d'actions (animation, conseil technique, formation et outils financiers à mobiliser).

Ce travail reposera sur une démarche participative de co-construction afin de favoriser le dialogue entre les différents acteurs, de les impliquer fortement dans chaque étape du projet et d'assurer la réussite de ces démarches à long terme en élaborant des plans d'actions agricoles répondant au mieux aux attentes et aux besoins du territoire.

Maitre d'ouvrage	SNA			
Calendrier prévisionnel	2022-2024 Vallée d'Eure			
Budget prévisionnel	2021	2022	2023	2024
	-	24 000 € HT	24 000 € HT	24 000 € HT
Financement mobilisé	AESN à hauteur de 80 %			

Trouver l'origine de la turbidité de la source du Père Cotton

Il s'agira principalement de mener une étude afin de déterminer l'origine de la turbidité sur le captage du Père Cotton et de définir les actions préventives qui peuvent être mises en place, dans la mesure du possible, pour limiter les fermetures du captage lors de forts épisodes pluviométriques.

Maitre d'ouvrage	SNA			
Calendrier prévisionnel	2022			
Budget prévisionnel	2021	2022	2023	2024
	-	15 000 € HT	-	-
Financement mobilisé	A définir			

Action 1.3. : Maîtriser les pollutions à la source et maîtriser les temps de transfert des polluants

Finaliser les procédures DUP afin que l'intégralité des captages de SNA soit couverte par des périmètres de protection

Par le Code de la Santé Publique, Seine Normandie Agglomération doit protéger ses captages par des périmètres de protection réglementaires définis par un hydrogéologue agrée et officialisés par un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). La DUP permet aussi de fixer les volumes d'eau autorisés en prélèvement.

Ces périmètres sont au nombre de 3 :

- **Le périmètre de protection immédiate** correspond à la parcelle d'implantation du captage. Il vise à éliminer tout risque de contamination directe de l'eau captée. Toutes les activités autres que celles liées à l'exploitation de l'ouvrage et à son entretien sont interdites. Il est obligatoirement acquis par la collectivité et clôturé. Le périmètre de protection immédiat peut être satellite au point du forage afin de protéger les points d'infiltration (bétoires).
- **Le périmètre de protection rapprochée**, défini en fonction des caractéristiques hydrogéologiques, de la vulnérabilité de la nappe et du risque de pollution, permet de protéger le captage vis-à-vis des migrations de substances polluantes (par exemple : interdiction d'épandage de lisier, de boues). Les activités, constructions ou stockages pouvant constituer un risque de pollution accidentelle des eaux sont réglementés voire interdits (par exemple : extension d'habitations limitée à 20% de la surface initiale). Les terrains situés dans ce périmètre font l'objet de servitudes contraignantes.
- **Le périmètre de protection éloignée**, non obligatoire, permet de renforcer la protection, notamment vis-à-vis des pollutions ponctuelles et diffuses.

A ce jour, Seine Normandie Agglomération compte 9 captages sans périmètres de protection.

- Captage de la Peupleraie, Sainte Geneviève la Gasny
- Source du Père Cotton, Saint Marcel
- Source et puits de Montigny, Saint Marcel
- Captage Grégoire F2, Saint Marcel
- Captage de la Grande Garenne F3, Saint Marcel
- Forage LRBA F1, Vernon

- Forage LRBA F4, Vernon
- Captage de Chambine, Pacy sur Eure
- Captage de la Noé, Pacy sur Eure

Il s'agit à travers de cette action de finaliser ces procédures afin que l'intégralité des captages soit protégée.

Maitre d'ouvrage	SNA			
Calendrier prévisionnel	2021-2022			
Budget prévisionnel	2021	2022	2023	2024
	66 775 € HT	66 775 € HT	-	-
Financement à mobiliser	-			

Développer une dynamique autour de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et azotés sur le territoire en favorisant l'agriculture biologique et le zéro phyto

Les objectifs de qualité des eaux brutes sont :

- Nitrates

Compte tenu de l'enjeu stratégique des captages prioritaires et sensibles de Seine Normandie Agglomération pour la production en eau potable notamment pour les secteurs de Vernon, Saint Marcel et Pacy sur Eure et de leurs différences de sensibilité, l'objectif de qualité d'eau en concentration en nitrates est fixé par captage :

Source et puits de Montigny : une amélioration de la concentration en nitrates pour s'approcher de 48,6 mg/l correspondant à la valeur telle que 75% des analyses (sur la période 1991-avril 2020) y sont inférieures, et la suppression des pics au-delà du seuil réglementaire de 50 mg/l.

Source du Fournel : une amélioration de la concentration en nitrates pour s'approcher du seuil d'action renforcé fixé à 40 mg/l.

Source du Père Cotton : rester en dessous de l'objectif de 37,5 mg/l fixé par la Directive cadre sur l'eau.

Captage de la Noé : une amélioration de la concentration en nitrates pour s'approcher de 44,9 mg/l correspondant à la valeur telle que 75% des analyses (sur la période 1996-avril 2020) y sont inférieures et la suppression des pics au-delà du seuil réglementaire de 50 mg/l.

- Pesticides

L'objectif du programme développé sur ces bassins d'alimentation de captages est centré sur les molécules encore en usage avec la suppression des pics supérieurs à 0,1 µg/l. Une attention particulière est portée sur les métabolites de pesticides. Compte-tenu des stockages des pesticides dans les sols, des incertitudes liées à leur dégradation et la possibilité de retrouver leurs produits de dégradations, il s'agira d'être vigilant sur l'ensemble des molécules utilisées, qu'elles soient ou non retrouvées dans les eaux et quelle que soit leur concentration, et de rechercher avant tout une baisse globale des usages de produits phytosanitaires plutôt que des solutions de substitution.

Plans d'actions agricoles

Les plans d'actions découleront du diagnostic territorial des pressions agricoles. Ils seront co-construits avec les représentants agricoles et l'ensemble des acteurs du territoire afin de répondre au mieux aux problématiques locales et aux objectifs de qualité de l'eau mais aussi aux besoins et attentes des agriculteurs.

Dans le cadre du déploiement de son animation sur les BACS et du Plan Alimentaire Territorial (PAT), Seine Normandie Agglomération accompagnera les agriculteurs notamment sur les changements de pratiques afin de préserver la qualité de la ressource en eau en :

- Organisant des réunions techniques et des accompagnements individuels ;
- Participant au réseau départemental reliquats ;
- Recherchant des financements ;
- Encourageant les agriculteurs à réduire leurs usages en produits phyto sanitaires et en baissant de 10 % leur reliquat entrée hiver.
- Encourageant la réalisation de diagnostics et en finançant le reste à charge des diagnostics de reconversion et de sécurisation des installations agricoles[1] ;
- Accompagnant au moins 2 agriculteurs sur les AAC à la reconversion bio (le PCAET de SNA fixe un objectif de 10 agriculteurs en reconversion bio d'ici 2025 pour l'ensemble du territoire de SNA) ;
- Finançant au moins 2 projets de plantation de haies, d'arbres en agroforesterie dans le cadre du dispositif patrimoine naturel sur les AAC ou 5 km de haies (le PCAET de SNA fixe un objectif de 50 km de haies ou 10 projets financés sur les espaces agricoles de SNA à horizon 2025) ;
- Favoriser la plantation de jachères fleuries (le PCAET de SNA fixe un objectif de 300 ha semés entre 2020 et 2025 soit 50 ha/an sur l'ensemble du territoire).

Maitre d'ouvrage	SNA			
Calendrier prévisionnel	2021-2024			
Budget prévisionnel	2021	2022	2023	2024
	15 000 € HT	23 500 € HT	23 500 € HT	30 500 € HT
Financement à mobiliser	A définir : AESN, département, région, Etat, partenaires institutionnelles et agricoles			

Participer à la structuration de filières respectueuses de l'environnement

Afin de faciliter la conversion à une agriculture plus respectueuses de la qualité de la ressource en eau et pour répondre aux objectifs du plan climat air énergie territorial, du contrat de transition écologique et du plan alimentaire territorial de SNA, il est indispensable de développer et structurer de nouvelles filières. Il s'agira principalement de travailler avec les acteurs économiques et agricoles sur le développement des filières suivantes :

- La filière de production de matériaux biosourcés (lin, chanvre, fibre, bois, paille …) ;
- La filière bois énergie ;
- Les filières agriculture biologique et bas niveau d'intrants.

[1] Cette action n'est finançable qu'au-delà de la mise en conformité réglementaire.

Maitre d'ouvrage	SNA			
Calendrier prévisionnel	En continu			
Budget prévisionnel	2021	2022	2023	2024
	Temps humain SNA			
Financement mobilisé	A définir			

Action 1.4. : Economiser l'eau potable dans un contexte de changement climatique

Etudier la faisabilité de la définition des stratégies d'économies d'eau potable (collectivités, industriels, agriculteurs …) par la récupération des eaux pluviales et la mobilisation de ressources alternatives (eaux usées, eaux pluviales…)

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, il est nécessaire de mieux calibrer nos prélèvements en eau potable à la ressource en eau disponible et anticiper une baisse éventuelle de la quantité d'eau disponible. L'objectif étant de réduire les prélèvements de 10% à l'horizon 2025.

En effet, la majorité des besoins en eau est actuellement couvertes par l'usage de l'eau potable. Les données du centre d'information sur l'eau montrent qu'en moyenne 7% de l'eau que nous utilisons à la maison est dédiée à l'alimentation et 93% à l'hygiène, au nettoyage et au jardin.

Au niveau national, il est constaté une plus forte sollicitation des nappes phréatiques en période estivale. Cette situation, associée à des précipitations faibles et tardives en automne - hiver, entraine une baisse plus importante des niveaux des nappes souterraines.

A l'échelle du département de l'Eure, des mesures de restrictions d'utilisation d'eau ont dû être mises en place afin de répondre à l'épisode de sécheresse de l'été 2019 et de déficits pluviométriques des années précédentes. Les prévisions prévoient une baisse de 15% de la recharge de la nappe d'ici 2050.

Par ailleurs, l'état des lieux de 2019 de l'AESN montre une pression quantitative sur la nappe de la craie altérée du Neubourg/Iton/Plaine de St André ce qui n'était pas le cas auparavant. Sachant qu'une partie de l'alimentation en eau potable du territoire est réalisé sur la nappe de l'Albien, alors qu'il s'agit d'une ressource à préserver, il est nécessaire de trouver des ressources alternatives et de diminuer les prélèvements.

L'objectif est de définir une stratégie d'économies d'eau potable comprenant l'ensemble des acteurs gros consommateurs d'eau, telles que les collectivités, les industriels, les agriculteurs … à travers notamment la récupération et l'utilisation des eaux pluviales et la réutilisation des eaux en sortie de stations d'épuration.

Maitre d'ouvrage	SNA			
Calendrier prévisionnel	2022			
Budget prévisionnel	2021	2022	2023	2024
	-	15 000 € HT	-	-
Financement à mobiliser	AESN à hauteur de 50%			

Favoriser la récupération et l'usage de l'eau de pluie

Seine Normandie Agglomération va étudier la faisabilité technique et financière de la mise en place d'un programme de distribution de récupérateurs d'eau de pluie sur le territoire de SNA (le PCAET de SNA fixe un objectif de 2 000 récupérateurs d'eau distribués d'ici 2025). Cette étude permettra de cadrer les obligations

règlementaires entourant l'eau de pluie pour un usage domestique, les objectifs de réutilisation, les actions ciblées ainsi que les partenariats à mettre en place.

Un programme expérimental de distribution de récupérateurs d'eau de pluie pourra ainsi être mis en place, sur la base de critères prédéfinis par SNA, en veillant à une répartition équitable sur le territoire, tout en respectant une logique de retour d'expérience et de développement ultérieur.

Il est important que ce projet soit accompagné par le développement d'outils et d'opérations de sensibilisation sur l'intérêt et les obligations liées à la récupération des eaux de pluie ainsi que les différents dispositifs pouvant être mis en place par les particuliers.

Maitre d'ouvrage	SNA			
Calendrier prévisionnel	2022-2024			
Budget prévisionnel	2021	2022	2023	2024
	-	51 250 € HT	51 250 € HT	51 250 € HT
Financement à mobiliser	A définir : AESN, département, région, Etat, partenaires institutionnelles			

Enjeu 2 : Assainissement par temps de pluie

Action 2.1. : Réaliser le schéma directeur

Réaliser le schéma directeur d'assainissement, d'adduction en eau potable et de gestion des eaux pluviales de SNA

L'objectif principal est de permettre à SNA de disposer d'un schéma directeur pour l'ensemble de ses compétences (eau potable, eaux pluviales, assainissement collectif).

La réalisation de cette étude de schéma directeur permettra à SNA de disposer d'une bonne connaissance de son patrimoine et de disposer d'un outil de programmation global et hiérarchisé dans un contexte de changement climatique sur 3 échelles de temps :

- A court terme (0 à 5 ans) ;
- A moyen terme (10 à 15 ans) ;
- A long terme (30 ans).

Les objectifs de ce schéma directeur sont :

- D'acquérir une bonne connaissance des ouvrages et des équipements présents sur son territoire pour ces 3 compétences ;
- De réaliser les études complètes sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable dont les caractéristiques et le fonctionnement sont actuellement peu connus ;
- De disposer des documents réglementaires nécessaires incluant les plans de zonage ;
- De répondre aux attentes des services de l'état sur les aspects de qualité sanitaire de l'eau potable (intégration PGSSE, relargage des CVM…) ;
- De réaliser une étude financière intégrant une proposition d'harmonisation financière sur l'ensemble du territoire en intégrant l'impact des travaux préconisés en eau potable et en assainissement sur le prix de l'eau ;

- De disposer d'un outil de programmation global des investissements sur le court, moyen et long termes.

Concernant l'élaboration du schéma directeur pour la partie eau potable, il passera par 5 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic du fonctionnement actuel du réseau ;
- Phase 2 : Campagne de mesures (calage de la modélisation des réseau, réalisation d'un bilan de fonctionnement des réseaux par secteur) ;
- Phase 3 : Modélisation du réseau (approfondir la connaissance du fonctionnement du réseau, analyse de son fonctionnement, connaissance des différentes problématique actuelles et futures) ;
- Phase 4 : Réalisation du schéma directeur d'adduction en eau potable prenant en compte le changement climatique (réalisation d'un programme d'actions pour remédier aux problèmes actuels ou anticiper les dysfonctionnements futurs à court, moyen et long terme, réalisation d'un programme pluriannuel de travaux, mise en place d'une gestion patrimoniale des ouvrages) ;
- Phase 5 : réalisation d'une étude financière intégrant une proposition d'harmonisation financière sur l'ensemble du territoire en intégrant l'impact des travaux préconisés en eau potable et en assainissement sur le prix de l'eau

Un plan de gestion sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sera réalisé en parallèle de ce schéma directeur sur l'ensemble des ressources du territoire en dehors des forages de Gasny et du Plateau de l'espace sur lesquels un PGSSE est déjà en cours avec l'ARS.

Pour la partie concernant l'assainissement des eaux usées, il passera également par 5 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic du fonctionnement actuel du réseau et des systèmes d'assainissement ;
- Phase 2 : Campagne de mesures (analyse des charges collectées, évaluation des eaux claires permanentes et parasites par temps de pluie, analyse des rejets au milieu récepteur…) ;
- Phase 3 : Investigations complémentaires et modélisation des réseaux (Inspections télévisées, tests à la fumées, contrôles de conformité, localisation des apports en eaux claires permanentes et parasites, modélisation hydraulique sur la STEP Iris des Marais…) ;
- Phase 4 : Réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées (définition des besoins en termes d'assainissement, programme d'actions pour remédier aux problèmes actuels ou anticiper les dysfonctionnements futurs à court, moyen et long terme, réalisation d'un programme pluriannuel de travaux, évaluation des scénarios de raccordement selon le zonage et les contraintes existantes, mise en place d'un diagnostic permanent…) ;
- Phase 5 : Réalisation du zonage d'assainissement (reprise des études existantes, réalisation d'une étude complète pour les communes sans zonage préexistant, intégration des nouvelles zones urbanisées ou urbanisables, réalisation d'essai de perméabilité, réalisation des dossiers de zonage et réalisation de l'enquête publique…).

Concernant plus spécifiquement le volet « Eaux Pluviales » de ce schéma directeur communautaire, le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) permettra d'améliorer la compréhension du fonctionnent hydraulique du territoire et de fixer les orientations fondamentales en termes d'investissement et de fonctionnement, à court, moyen et long termes, des systèmes de gestion des eaux pluviales en vue de répondre au mieux aux objectifs de gestion par temps de pluie de la collectivité dans un contexte de changement climatique.

Il sera structuré en 4 phases :

- Phase 1 : Collecte et analyse des données existantes et investigation de terrain ;
- Phase 2 : Diagnostic du fonctionnement hydraulique du territoire (modélisation des réseaux sur les commune urbaines, analyse du fonctionnement sur les communes rurales, connaissance des différentes problématique actuelles et futures…) ;
- Phase 3 : Réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines prenant en compte le changement climatique (programme d'actions pour remédier aux problèmes actuels ou anticiper les dysfonctionnements futurs à court, moyen et long terme, réalisation d'un programme pluriannuel de travaux, …) ;
- Phase 4 : Réalisation du zonage de gestion des eaux pluviales urbaines (reprise des études existantes, réalisation d'une étude complète pour les communes sans zonage préexistant, intégration des nouvelles zones urbanisées ou urbanisables, réalisation d'essai de perméabilité, réalisation des dossiers de zonage et réalisation de l'enquête publique…).

Maitre d'ouvrage	SNA			
Calendrier prévisionnel	2021-2024			
Budget prévisionnel (hors AEP)	2021	2022	2023	2024
	500 000 € HT	700 000 € HT	700 000 € HT	400 000 € HT
Financement mobilisé	AESN à hauteur de 80 %			

Enjeu 3 : Sécurisation adduction en eau potable

Action 3.1. : Réaliser le schéma directeur

Réaliser le schéma directeur d'assainissement, d'adduction en eau potable et de gestion des eaux pluviales de SNA

L'objectif principal est de permettre à SNA de disposer d'un schéma directeur pour l'ensemble de ses compétences (eau potable, eaux pluviales, assainissement collectif). Cette action est développée au point 2.1.

Maitre d'ouvrage	SNA			
Calendrier prévisionnel	2021-2024			
Budget prévisionnel (AEP)	2021	2022	2023	2024
	100 000 € HT	300 000 € HT	300 000 € HT	200 000 € HT
Financement mobilisé	AESN à hauteur de 80 %			

Réaliser le schéma directeur d'adduction en eau potable du SIEVN

La réalisation de ce schéma directeur d'adduction en eau potable permettra au SIEVN de disposer d'une bonne connaissance de son patrimoine et d'un outil de programmation global et hiérarchisé dans un contexte de changement climatique sur 3 temporalités : à court terme (0 à 5 ans), à moyen terme (10 à 15 ans) et à long terme (30 ans).

Il couvrira l'ensemble du territoire du SIEVN. Ce schéma directeur a pour objectifs de :

- Etudier les besoins en eau potable à court, moyen et long termes ;

- Etudier les problématiques de qualité d'eau sur les secteurs de Muids et de Bézu St Eloi ;
- Programmer des travaux pour améliorer la sectorisation ;
- Diagnostiquer les réseaux et élaborer un programme pluri annuel de renouvellement des canalisations ;
- Calculer l'impact sur le prix de l'eau à court, moyen et long termes.

Maitre d'ouvrage	SIEVN			
Calendrier prévisionnel	2021-2024			
Budget prévisionnel	2021	2022	2023	2024
	100 000 € HT	-	-	-
Financement mobilisé	AESN à hauteur de 80 %			

Action 3.2. : Mettre en œuvre les travaux prioritaires

Le schéma directeur de Seine Normandie Agglomération a pour objectif de dresser un état des lieux et un bilan du fonctionnement précis des différents réseaux de SNA. Cet état des lieux met en relief divers dysfonctionnements, manques ou anomalies pour lesquels des travaux doivent être menés. Cette étude permet, en phase finale, de définir un programme chiffré et hiérarchisé des actions/interventions à mettre en place, afin d'optimiser le fonctionnement et la gestion de l'ensemble du réseau.

Cependant la conduite d'un schéma directeur est long, 4 ans, et des travaux urgents de sécurisation du réseau adduction en eau potable seront nécessaires avant la finalisation de cette étude. C'est pourquoi, un programme de travaux urgents devra être présenté dès la fin de la phase 1.

Maitre d'ouvrage	SNA			
Calendrier prévisionnel	2021-2024			
Budget prévisionnel	2021	2022	2023	2024
	500 000 € HT	500 000 € HT	500 000 € HT	500 000 € HT
Financement mobilisé	AESN de 0 à 40 %			

Le SIEVN prévoit, dans le cadre de son programme prioritaire d'investissements 2021-2024, de renouveler les canalisations de transport de son réseau avec un investissement moyen annuel d'un million d'euros. Les bénéfices attendus par le syndicat sont la baisse des volumes perdus et une hausse des rendements des réseaux. Le renouvellement de canalisations de distribution pour cause de fuites n'est pas éligible aux aides AESN.

Maitre d'ouvrage	SIEVN			
Calendrier prévisionnel	2021-2024			
Budget prévisionnel	2021	2022	2023	2024
	500 000 € HT	500 000 € HT	500 000 € HT	500 000 € HT
Financement mobilisé	AESN de 0 à 40 %			

Enjeu 4 : Favoriser une gestion intégrée de l'eau sur le territoire

Action 4.1. : Développer une stratégie de gestion foncière autour des enjeux eau et augmenter la production de produits locaux bio en mobilisant le foncier et en proposant un accompagnement à travers des espaces test agricoles sur les aires d'alimentation des captages

Elaborer une stratégie foncière à l'échelle du territoire intégrant les enjeux de préservation et de la gestion durable de la ressource en eau (eau souterraine et de surface, milieux aquatiques, zones humides…), le développement économique, le tourisme, l'habitat …. ;

- Action complémentaire à la démarche d'animation sur les BAC et aux changements de pratiques développées au niveau agricole et non agricole ;
- Intervient également dans la mise en œuvre des compétences GEMAPI, maitrise de ruissellement agricole et gestion des eaux pluviales urbaines de l'agglomération ;
- Permettrait de prendre en compte les enjeux suivants :
    - La protection de la ressource en eau et la reconquête de la qualité des eaux souterraines en envisageant l'acquisition foncière dans les périmètres de protection des captages et les bassins d'alimentation des captages identifiés ;
    - Le développement de la capacité de résilience du territoire face au phénomène de crue ou de ruissellement au travers par exemple de zone tampon d'expansion de crue ;
    - Favoriser la conservation des zones humides sur le territoire par le développement d'une politique de préservation qui pourrait être intégrée dans les documents de planification du territoire et prise en compte dans les nouveaux projets d'aménagements (urbains, développement économique…).
    - La construction d'un Plan Alimentaire Territorial pour, notamment, accroître la production alimentaire locale, en vue d'alimenter la population et la restauration hors domicile (incluant les cantines scolaires).

Objectifs :

- Connaissance et information des besoins de maitrise foncière et de possibilité de maintien des usages ou destination des sols favorables à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Développement d'un outil et d'une prospective à court, moyen et long terme pour pérenniser les actions de changement de pratiques mise en œuvre ;
- Identifier les leviers, outils et mécanismes fonciers pouvant être mobilisés sur le territoire de SNA en partenariat avec les acteurs concernés du territoire (conventionnement, règlementation des usages, document d'urbanisme, maitrise foncière, bail environnementaux, observatoire du foncier …) ainsi que les moyens financiers et humains associés.
- Développer une politique globale d'acquisition foncière pour faciliter l'installation de porteurs de projets agricoles et créer des espaces test agricoles.

Phasages pouvant être envisagés pour cette étude :

- Etat des lieux de l'existant sur l'ensemble du territoire, identification des enjeux associés, des besoins, liens avec les documents de planification du territoire existants ou en cours ;

- Définition des secteurs à enjeux pour une intervention foncière, identification des outils et moyens de protection associés, incluant les moyens d'animation associés, priorisation de ces moyens et de ces secteurs ;
- Elaboration de la stratégie foncière et élaboration d'un programme d'actions associé incluant les objectifs et les modes d'intervention sur le foncier, identification des moyens financiers à disposition de l'agglomération et du calendrier de mise en œuvre (sur court, moyen et long terme) ;
- Validation et délibération de SNA sur cette stratégie en vue de sa mise en œuvre opérationnelle.

L'objectif étant l'acquisition de 30 ha sur les BACs afin de protéger la ressource en eau tout en favorisant une agriculture raisonnée (le PCAET de SNA prévoit une acquisition de 30 ha pour favoriser l'installation de nouveaux producteurs d'ici 2025). Ces acquisitions permettront l'installation de nouveaux producteurs ou de porteurs de projets agricoles dans un cadre strict de la ressource en eau afin de favoriser la production alimentaire locale et biologique et de développer les circuits courts.

SNA souhaite ainsi construire des Espaces Test Agricoles pour faciliter l'installation des porteurs de projets peu formés à l'agriculture (maraîchage notamment). Ces espaces test agricoles seront soumis à des règles stricts de protection de la ressource en eau (utilisation d'intrants, économies d'eau …). Une étude sera réalisée en ce sens par un prestataire sur des parcelles déjà sous maîtrise foncière de SNA ou bien sur des parcelles pouvant être potentiellement achetées.

Les espaces test permettent à des porteurs de projet, du monde agricole ou non, d'expérimenter leur future installation dans un contexte sécurisant. En proposant un cadre juridique approprié, un conseil personnalisé et des moyens de production, ces espaces test viennent compléter la gamme des outils d'accompagnement à l'installation.

Maitre d'ouvrage	SNA			
Calendrier prévisionnel	A partir de 2021			
Budget prévisionnel	2021	2022	2023	2024
	32 750 € HT	620 000 € HT	900 000 € HT	650 000 € HT
Financement à mobiliser	AESN à hauteur de 80%			

Action 4.2. Elaborer le plan pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et humides

Le Programme Pluriannuel relatif aux Milieux Aquatiques et Humides (PPMAH) est un outil de planification permettant de lister l'ensemble des besoins en termes d'animation, d'études et de travaux relatifs aux milieux aquatiques et assimilés (rivières, zones humides, mares et biodiversité inféodée à ces divers milieux) à l'échelle d'un bassin versant.

Ce document opérationnel doit être en cohérence avec les schémas de continuité écologique (trames verte et bleue), l'objectif d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles, les classements des cours d'eau (L214-17 liste 1 et 2) ou encore la continuité écologique apaisée.

D'une durée moyenne de 18 à 24 mois, cette étude de planification se base sur une analyse bibliographique puis une prospection de l'ensemble des milieux aquatiques du bassin versant. Ces milieux sont répertoriés (via un outil cartographique et la constitution de bases de données) puis les données produites sont analysées pour constituer des programmes d'études et/ou de travaux à mettre en œuvre sur une période de 6 ans pour atteindre les objectifs écologiques précités.

Ce PPMAH permet aux maitres d'ouvrage à compétence GEMA ou GEMAPI de connaitre précisément la nature et le coût prévisionnel des actions à engager pour répondre à sa compétence « MA Milieux aquatiques » et il permet de déposer des dossiers réglementaires (dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, dossier DIG) auprès de la DDTM de l'Eure et financiers auprès des financeurs (Agence de l'eau, Département ou Région).

Ce PPMAH préparera utilement les futurs programmations milieux aquatiques de SNA sur le 11ème programme de l'Agence de l'eau (2019-2024) voire sur les prochains programmes d'intervention.

Maitre d'ouvrage	SNA			
Calendrier prévisionnel	A partir de 2021			
Budget prévisionnel	2021	2022	2023	2024
	-	56 000 € HT	68 000 € HT	-
Financement à mobiliser	AESN à hauteur de 80%			

Action 4.3. : Sensibiliser les élus, techniciens, aménageurs sur la gestion intégrée de l'eau dans les documents de planification et les projets d'aménagement

Lors de forts épisodes pluvieux, SNA est confrontée à plusieurs problématiques comme des débordements de réseaux d'assainissement, des déversements d'eaux et de polluants dans le milieu naturel et des inondations sur plusieurs secteurs. Favoriser une gestion à la source des eaux pluviales et réduire l'imperméabilisation des surfaces urbanisées sont des axes d'amélioration sur lesquels il apparait essentiel de travailler. Cependant la collectivité est souvent associée tardivement aux projets d'aménagement du territoire ne permettant pas de travailler en amont sur ces sujets. De plus, les élections de 2020 ont entrainé un renouvellement des élus sur le territoire n'ayant pas toujours connaissance des compétences de l'agglomération dans le domaine de l'eau.

Afin de répondre à ce constat, SNA souhaite développer des actions de sensibilisation auprès des élus, des techniciens et des aménageurs du territoire sous format de type classe d'eau ou atelier participatif intégrant :

- Un socle théorique et pratique sur les connaissances de base sur les cycles de l'eau, les compétences liées à l'eau portées par SNA (incluant la GEMAPI et la maitrise des inondations par ruissellement), dans l'objectif d'améliorer leurs connaissances sur leurs responsabilités et leurs obligations, ainsi que celles de SNA, dans le domaine de l'eau. Il est également envisagé la visite de sites concernant le patrimoine en eau potable et en assainissement de SNA (forage et source en eau potable, château d'eau…) et d'un chantier en cours de réalisation par l'équipe régie eau potable de la collectivité ;
- Un volet sur l'amélioration de la gestion durable et du traitement des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'aménagement incluant la gestion à la source des eaux de pluies, la problématique d'imperméabilisation et les enjeux de désimperméabilisation des sols ainsi que la récupération des eaux de pluie. Il est également envisagé d'aborder en parallèle les contraintes et les opportunités de la gestion des espaces en zéro-phyto. La CAUE a notamment travaillé sur ces sujets et présenté des exemples de sites Normand lors d'un évènement organisé par le Conseil Départemental de l'Eure. Cette action est envisagée sous un angle théorique avec des interventions d'experts (ex CAUE, FREDON, ARE…) complété par l'organisation d'un atelier pratique intégrant des visites de sites aménagés en Normandie où ces enjeux ont été pris en compte, en présence des élus concernés pour favoriser le retour d'expériences entre pairs.

- Afin de mieux faire comprendre l'importance d'intégrer également la prévention des inondations dans les documents de planifications du territoire, un volet sera consacré à ce sujet notamment sur les enjeux de préservation des zones d'expansion de crue et les actions de renaturation.

En complément de ces actions il est prévu la réalisation d'un ou plusieurs sites pilotes sur le territoire de SNA dans le cadre du développement de nouveau projet d'aménagement (ex. nouveau lotissement ou nouvel aménagement avec élus volontaires …) intégrant par exemple un partenariat avec l'entreprise ACO (entreprise reconnue de la protection de l'environnement et de la gestion efficace des eaux pluviales) pour le volet technique sur ce sujet et l'AESN pour le financement de ces sites et leur valorisation.

Les objectifs de ces actions de sensibilisation sont ainsi les suivants :

- Améliorer la connaissance des compétences et des missions de SNA concernant le grand cycle de l'eau ;
- Anticiper dans les nouveaux projets d'aménagements et document de planification l'intégration en amont de ces enjeux de gestion de l'eau ;
- Développer des sites pilotes sur le territoire pour montrer des exemples locaux de nouveaux aménagements favorisant la gestion des eaux de pluies à la source afin de mobiliser les élus et les aménageurs dans cette voie et de valoriser les projets réalisés sur le territoire de SNA.

Maitre d'ouvrage	SNA			
Calendrier prévisionnel	En continu à partir de 2022			
Budget prévisionnel	2021	2022	2023	2024
	-	4 000 € HT	4 000 € HT	4 000 € HT
Financement à mobiliser	AESN à hauteur de 80%			

ANNEXE 5 – Programme pluriannuel d'investissements de SNA 2021-2024

Afin d'inscrire les actions en cours et à venir de la stratégie de protection de la ressource en eau et du Contrat territorial eau et climat dans les axes de développement de la collectivité, SNA a décidé de reprendre l'ensemble de ces actions dans un programme pluriannuel d'investissements 2021-2024.

Le programme est détaillé dans le tableau suivant :

Actions retenues par enjeu		Objectifs	Maitre d'ouvrage	Lieu	Montant annuel et échéancier (en HT €)				
					2021	2022	2023	2024	Total
Enjeu 1 : Protection de la ressource en eau					**266 250**	**328 000**	**210 225**	**217 225**	**1 021 700**
Action 1.1. Convaincre de l'importance de la démarche de protection de l'eau pour le développement durable du territoire	Mettre en œuvre une animation BAC	Déployer l'animation BAC sur le territoire de SNA 1 ETP animation agricole 0,5 ETP animation non agricole	SNA	61 communes SNA	88 425	88 425	88 425	88 425	353 700
	Renforcer le suivi de la qualité de l'eau des captages prioritaires et sensibles	1 suivi mensuel qualité des eaux brutes sur l'ensemble des captages prioritaires	SNA	BAC Vallée de Seine	21 050	21 050	21 050	21 050	84 200
	Sensibiliser aux enjeux de la protection de la ressource en eau	100% des élus sensibilisés 61 communes sensibilisées 22 actions de sensibilisation réalisées	SNA	61 communes SNA	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000
Action 1.2. Améliorer la connaissance sur les sources de pollution de l'eau	Finaliser les études de définition des périmètres sur les BACs prioritaires et sensibles	1 étude complémentaire sur l'origine de l'eau captée sur le BAC Vallée d'Eure** 1 périmètre BAC Vallée d'Eure (sous réserve des résultats de l'étude)**	SNA	BAC Vallée d'Eure	52 000	-	-	-	52 000
	Identifier les pressions agricoles et co-construire des programmes d'actions adaptés au contexte local	1 diagnostic territorial des pressions agricoles sur le BAC Vallée de Seine**et le BAC Vallée d'Eure (sous réserve des résultats de l'étude en cours) 1 programme d'actions agricoles sur le BAC Vallée de Seine et sur le BAC Vallée d'Eure	SNA	BAC Vallée de Seine BAC Vallée d'Eure	21 000	45 000	24 000	24 000	114 000
	Identifier les pressions non-agricoles et co-construire des programmes d'actions sur les BACs prioritaires et sensibles*	1 état des lieux des activités économiques ayant un impact sur la qualité d'eau sur les BACs Vallée de Seine et Vallée d'Eure* 50 % des acteurs économiques concernés (CNPP, SETOM, SAPN …) sensibilisés sur le BAC Vallée de Seine* 1 programme d'actions non-agricoles* BAC Vallée de Seine et sur le BAC Vallée d'Eure	SNA	BAC Vallée de Seine BAC Vallée d'Eure	Temps humain SNA				
	Trouver l'origine de la turbidité de la source du Père Cotton	1 étude sur l'origine de la turbidité et les mesures de protection à mettre en œuvre	SNA	BAC Vallée de Seine		15 000			15 000
Action 1.3. Maitriser les pollutions à la source et maitriser les temps de transfert des polluants	Finaliser les procédures de DUP afin que l'intégralité des captages de SNA soit couverte par des périmètres de captage	9 arrêtés de DUP avec les périmètres de protection associés	SNA	Captage La Peupleraie Source du Père Cotton Source et puits de Montigny Captage Grégoire F2 Captage de la Grande Garenne F3 Forage LRBA F1	66 775	66 775	-	-	133 550

				Forage LRBA F4 Captage de Chambine Captage de la Noé					
	Développer une dynamique autour de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et azotés sur le territoire en favorisant l'agriculture biologique et le zéro phyto	Mettre en œuvre les programmes d'actions agricoles Baisse de l'usage des produits phytosanitaires Inversion de la courbe de concentrations en nitrates Baisse d'au moins 10 % des REH sur 50 % de la SAU sur le BAC Vallée de Seine Au moins 10 agriculteurs ou 17 parcelles participant au réseau reliquat sur le BAC Vallée de Seine Au moins 2 agriculteurs en reconversion bio sur les AAC et 10 pour l'ensemble du territoire de SNA Mettre en œuvre le dispositif patrimoine naturel : 2 projets de plantation de haies, d'arbres en agroforesterie ou 5 km de haies d'ici 2024 sur les AAC et 10 projets ou 50 km de haies sur le territoire de SNA	SNA	BAC Vallée de Seine BAC Vallée d'Eure	- - - 5 000 10 000	6 000 500 2 000 5 000 10 000	6 000 500 2 000 5 000 10 000	10 000 1 500 4 000 5 000 10 000	22 000 Réunions techniques, sensibilisation 2 500 Réseau reliquat 8 000 Diagnostic agricole 20 000 Jachères fleuries 40 000 Patrimoine naturel
		Mettre en œuvre les programmes d'actions non agricoles*	SNA	BAC Vallée de Seine BAC Vallée d'Eure	Temps humain SNA				
		1 plan de gestion des espaces verts communautaires (zéro phyto et favorisant la biodiversité)* 1 état des lieux de la mise en œuvre du zéro phyto dans les collectivités de SNA* Sensibiliser et accompagner les collectivités aux changements de pratiques pérennes* Promouvoir auprès des collectivités l'agriculture biologique et les projets favorisant la biodiversité*	SNA	BAC Vallée de Seine BAC Vallée d'Eure	Temps humain SNA				
	Participer à la structuration de filières respectueuses de l'environnement	Développer la filière de production de matériaux biosourcés (lin, chanvre, fibre de bois, paille …) Développer la filière bois énergie Développer les circuits courts et les filières pour l'agriculture biologique et bas niveau d'intrants	SNA	61 communes de SNA	Temps humain SNA				
Action 1.4. Economiser l'eau potable dans un contexte de changement climatique	Etudier la faisabilité de la définition des stratégies d'économies d'eau potable (collectivités, industriels, agriculteurs …), par la récupération des eaux pluviales et la mobilisation des ressources alternatives (eaux usées, rejet de STEP, eaux pluviales …)	Réduire les prélèvements d'eau de 10% en 2025	SNA	61 communes SNA	-	15 000	-	-	15 000

	Favoriser la récupération et l'usage de l'eau de pluie		SNA	61 communes SNA	-	51 250	51 250	51 250	153 750
Enjeu 2 : Assainissement par temps de pluie					**500 000**	**700 000**	**700 000**	**400 000**	**2 300 000**
*Action 2.1. Réaliser une expertise préalable à la prise de compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines »***		Mettre en œuvre la compétence GEPU	SNA	61 communes SNA	Temps humain	-	-	-	Temps humain SNA
Action 2.2. Réaliser une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma directeur communautaire d'assainissement, d'adduction en eau potable et de gestion des eaux pluviales		Engager l'étude pour la réalisation du schéma directeur communautaire d'assainissement, d'adduction en eau potable et de gestion des eaux pluviales	SNA	42 communes (hors SIEVN et SIIE Bray & Lû)	Temps humain	-	-	-	Temps humain SNA
Action 2.3. Réaliser le schéma directeur communautaire d'assainissement et de gestion des eaux pluviales		1 schéma directeur 1 programme d'actions et de travaux par compétence	SNA	42 communes (hors SIEVN et SIIE Bray & Lû)	500 000	700 000	700 000	400 000	2 300 000
*Action 2.4. Prioriser les contrôles et les réhabilitations de l'assainissement non collectif sur les BACs**		100 % des ANC contrôlées sur les BACs prioritaires d'ici 2025	SNA	BAC Vallée de Seine BAC Vallée d'Eure	Temps humain SNA				
Enjeu 3 : Sécurisation adduction en eau potable					**600 000**	**800 000**	**800 000**	**700 000**	**2 900 000**
Action 3.1. Réaliser le schéma directeur communautaire d'adduction en eau potable		1 schéma directeur 1 programme d'actions et de travaux	SNA	42 communes (hors SIEVN et SIIE Bray & Lû)	100 000	300 000	300 000	200 000	900 000
Action 3.2. Mettre en œuvre les travaux prioritaires		Engager les travaux prioritaires	SNA	42 communes (hors SIEVN et SIIE Bray & Lû)	500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 000
Enjeu 4 : Favoriser une gestion intégrée de l'eau sur le territoire					**32 750**	**680 000**	**972 000**	**654 000**	**2 338 750**
Action 4.1. Développer une stratégie de gestion foncière autour des enjeux eau et augmenter la production de produits locaux bio en mobilisant le foncier et en proposant un accompagnement à travers des espaces test agricoles sur les BACs	Identifier les besoins de la collectivité en foncier afin de préserver la ressource en eau et de favoriser l'installation de porteurs de projets agricoles et de nouveaux producteurs dans un cadre strict de protection de la ressource en eau	1 étude de définition de la stratégie foncière 1 étude pour la création d'espaces test agricoles sur les territoires à enjeu eau Mettre en œuvre la stratégie de gestion foncière Acquérir au moins 30 ha sur les BACs prioritaires et sensibles Créer et aménager des espaces test agricoles bio et dans le respect de la stratégie d'adaptation au changement climatique	SNA	61 communes de SNA	32 750	620 000	900 000	650 000	2 202 750
Action 4.2. Elaborer le plan pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et humides	Améliorer la connaissance sur l'ensemble du territoire, identifier les enjeux et développer un programme d'études et de travaux à horizon 10 ans	1 PPMAH	SNA	61 communes de SNA	-	56 000	68 000	-	124 000
Action 4.3. Sensibiliser les élus, techniciens, aménageurs sur la gestion intégrée de l'eau dans les documents de planification et les projets d'aménagement	Sensibiliser et accompagner les porteurs de projet sur la zéro artificialisation, la désimperméabilisation des sols, la gestion des eaux pluviales à la parcelle, la récupération et l'utilisation des eaux pluviales, les aménagements d'hydraulique douce	61 communes sensibilisées	SNA	61 communes de SNA	-	4 000	4 000	4 000	12 000
TOTAL					**1 399 000**	**2 508 000**	**2 682 225**	**1 971 225**	**8 560 450**

** Actions non finançables par l'AESN, temps humain SNA.*

*** Actions en cours en 2020 bénéficiant d'une subvention AESN mais non finalisée.*

Montant du programme pluriannuel d'investissement 2021-2024

Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de : 8 560 450 euros HT et se décompose comme suit :

ENJEU	**MONTANT (HT, €)**
Enjeu 1 : Protection de la ressource en eau	1 021 700
Enjeu 2 : Assainissement par temps de pluie	2 300 000
Enjeu 3 : Sécurisation adduction en eau potable	2 900 000
Enjeu 4 : Favoriser une gestion intégrée de l'eau sur le territoire	2 338 750
TOTAL	**8 560 450**

Les indicateurs suivants sont définis pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'actions du contrat et de(s) l'animation associée(s).

Actions retenues par enjeu	Objectifs	Maitre d'ouvrage	Montant	Indicateurs
Enjeu 1 : Protection de la ressource en eau			**1 021 700**	
Action 1.1. Convaincre de l'importance de la démarche de protection de l'eau pour le développement durable du territoire	Déployer l'animation BAC sur le territoire de SNA 1 ETP animation BAC agricole SNA 0,5 ETP animation BAC non agricole SNA 1 suivi mensuel de la qualité des eaux brutes pour l'ensemble des captages prioritaires 100 % des élus sensibilisés 61 communes sensibilisées 22 actions de sensibilisation réalisées	SNA	445 900	Nb ETP Nb COPIL organisés Nb Rapports d'activités réalisés Nb de formations / journées techniques suivies BD suivi qualité d'eau et valorisation Nb d'actions de sensibilisation réalisées Nb de communes sensibilisées à la démarche BAC Nb de personnes sensibilisées
Action 1.2. Améliorer la connaissance sur les sources de pollution de l'eau	1 étude complémentaire sur l'origine de l'eau captée sur le BAC de la Vallée d'Eure** 1 périmètre BAC Vallée d'Eure (sous réserve des résultats de l'étude en cours)** 1 diagnostic territorial des pressions agricoles sur le BAC Vallée de Seine** et sur le BAC de la Vallée d'Eure (sous réserve des résultats de l'étude en cours) 1 programme d'actions agricoles sur le BAC de la Vallée de Seine et le BAC de la Vallée d'Eure 1 état des lieux des activités économiques ayant un impact sur la qualité d'eau sur les BACs Vallée de Seine, Vallée d'Eure	SNA	181 000	Périmètre BAC de la Vallée d'Eure Cartographie des acteurs BAC Vallée de Seine et BAC Vallée d'Eure DTPA BAC Vallée de Seine et BAC Vallée d'Eure Programmes d'actions BAC Vallée de Seine et BAC Vallée d'Eure Etat des lieux des activités économiques sur le BAC Vallée de Seine et le BAC Vallée d'Eure % d'acteurs économiques concernés sensibilisés sur le BAC de la Vallée de Seine Programmes d'actions non-agricoles BAC Vallée de Seine et BAC Vallée d'Eure (sous réserve des

	50 % des acteurs économiques concernés (CNPP, SETOM, SAPN …) sensibilisés sur le BAC Vallée de Seine 1 programme d'actions non-agricoles sur le BAC Vallée de Seine* et le BAC Vallée d'Eure* 1 étude sur l'origine de la turbidité et les mesures de protection à mettre en œuvre			résultats de l'étude en cours) Origine de la turbidité de la source du Père Cotton
Action 1.3. Maitriser les pollutions à la source et maitriser les temps de transfert des polluants	9 arrêtés de DUP avec les périmètres de protection associés Mettre en œuvre les programmes d'actions agricoles sur les BACs Vallée de Seine et Vallée d'Eure Baisse de l'usage des produits phytosanitaires Inversion de la courbe de concentrations en nitrates Baisse d'au moins 10 % des REH sur 50 % de la SAU du BAC Vallée de Seine Au moins 10 agriculteurs ou 17 parcelles participant au réseau reliquat sur le BAC Vallée de Seine Au moins 2 agriculteurs en reconversion bio sur les AAC et 10 pour l'ensemble du territoire de SNA Mettre en œuvre le dispositif patrimoine naturel : 2 projets de plantation de haies, d'arbres en agroforesterie ou 5 km de haies d'ici 2024 sur les AAC et 10 projets ou 50 km de haies sur le territoire de SNA Mettre en œuvre les programmes d'actions non agricoles* sur les BACs Vallée de Seine et Vallée	SNA	226 050	Nb d'arrêtés de DUP et les périmètres associés 1 plan de gestion des espaces verts communautaires en zéro phyto Nb de réunions publiques : présentation du programme d'actions agricole et non agricoles des BACs Nb de rencontres individuelles avec les agriculteurs Nb de réunions collectives et d'action d'appui technique (bas niveau intrants, BIO, agroforesterie, manipulation pulvérisateur, sécurisation des stockages, désherbage mécanique) Nb d'agriculteurs sensibilisés Nb d'agriculteurs ou de parcelles participant au réseau reliquat par BAC Nombre de projets de plantations financés à travers le dispositif Patrimoine naturel Nb d'hectares en jachères fleuries, en culture biologique et en bas niveau d'intrants Calcul des REH des successions représentatives Calcul de l'IFT moyen / BAC

	d'Eure 1 plan de gestion des espaces verts communautaires (zéro phyto et favorisant la biodiversité) * 1 état des lieux de la mise en œuvre du zéro phyto dans les collectivités de SNA* Sensibiliser et accompagner les collectivités aux changements de pratiques pérennes* Promouvoir auprès des collectivités l'agriculture biologique et les projets favorisant la biodiversité* Participer à la structuration de filières respectueuses de l'environnement			Nb d'actions de sensibilisation des acteurs non agricoles Nb d'acteurs non agricoles sensibilisés Nb de réunions avec les partenaires économiques et agricoles Nombre d'actions réalisées pour le développement des filières
Action 1.4. Economiser l'eau potable dans un contexte de changement climatique	Réduire les prélèvements d'eau de 10% en 2025	SNA	168 750	1 étude et propositions Nb d'actions de sensibilisation réalisées Nb de récupérateurs d'eau distribués (grand public) (objectif PCAET 2 000 récupérateurs d'eau distribués d'ici 2025)
Enjeu 2 : Assainissement par temps de pluie			**2 300 000**	
Action 2.1. Réaliser une expertise préalable à la prise de compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines **»	Mettre en œuvre la compétence GEPU	SNA	Temps humain SNA	1 étude
Action 2.2. Réaliser une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma directeur communautaire d'assainissement, d'adduction en eau potable et de gestion des eaux pluviales	Engager l'étude pour la réalisation du schéma directeur communautaire d'assainissement, d'adduction en eau potable et de gestion des eaux pluviales	SNA	Temps humain SNA	1 étude 1 AMO
Action 2.3. Réaliser le schéma directeur	1 schéma directeur SNA d'assainissement,	SNA	2 300 000	1 schéma directeur

communautaire d'assainissement et de gestion des eaux pluviales	d'adduction en eau potable et de gestion des eaux pluviales 1 programme d'actions et de travaux par compétence pour SNA			1 programme d'actions et de travaux par compétence
Action 2.4. Prioriser les contrôles et les réhabilitations de l'assainissement non collectif sur les BACs*	100 % des ANC contrôlées sur les BACs prioritaires d'ici 2025	SNA	Temps humain SNA	Nb de contrôles réalisés Nb de réhabilitations réalisées
Enjeu 3 : Sécurisation adduction en eau potable			**2 900 000**	
Action 3.1. Réaliser le schéma directeur communautaire d'adduction en eau potable	1 schéma directeur SNA d'assainissement, d'adduction en eau potable et de gestion des eaux pluviales 1 programme d'actions et de travaux	SNA	900 000	1 schéma directeur 1 programme d'actions et de travaux par compétence
Action 3.2. Mettre en œuvre les travaux prioritaires	Engager les travaux prioritaires	SNA	2 000 000	Travaux réalisés
Enjeu 4 : Favoriser une gestion intégrée de l'eau sur le territoire			**2 338 750**	
Action 4.1. Développer une stratégie de gestion foncière autour des enjeux eau et augmenter la production de produits locaux bio en mobilisant le foncier et en proposant un accompagnement à travers des espaces test agricoles sur les BACS	1 étude de définition de la stratégie foncière 1 étude pour la création d'espaces test agricoles sur les territoires à enjeu eau Mettre en œuvre la stratégie de gestion foncière Acquérir au moins 30 ha sur les BACs prioritaires et sensibles Créer et aménager des espaces test agricoles bio et dans le respect de la stratégie d'adaptation au changement climatique	SNA	2 202 750	1 stratégie foncière validée Nb d'ha acquis 1 étude pour la création d'espaces test agricoles Nb d'accompagnements réalisés Nb d'espaces test agricoles créés Nb de porteurs de projet installés
Action 4.2. Elaborer le plan pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et humides	1 état des lieux du territoire 1 programme d'études et de travaux à horizon 10 ans	SNA	124 000	1 PPMAH

Action 4.3. Sensibiliser les élus, techniciens, aménageurs sur la gestion intégrée de l'eau dans les documents de planification et les projets d'aménagement	61 communes sensibilisées	SNA	12 000	Nb des personnes sensibilisées Nb de sites pilotes
TOTAL			**8 560 450**	

** Actions non finançables par l'AESN, temps humain SNA.*

*** Actions en cours en 2020 bénéficiant d'une subvention AESN mais non finalisée.*